



LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 46

Date de convocation :
Mardi 27 Octobre 2015

Affichage effectué le :
10 NOV. 2015

OBJET :

Contrat de coopération 2015-
2017 entre la Région Languedoc-
Roussillon et la CAHM

N° 001726

Question N°2 à l'O.J.

Réf. : Politiques contractuelles
Rubrique dématérialisation : 1.4
Délibération relative aux Contrats

Monsieur le Vice-Président évoque l'évolution de la donne institutionnelle connue depuis ces derniers mois avec la loi MAPAM (*modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles*) et la Loi NOTRe (*nouvelle organisation territoriale de la République*) qui renforce le rôle des régions dans l'action publique en leur confiant entre autres deux domaines d'intervention majeurs que sont l'aménagement et l'économie.

Monsieur le Rapporteur rappelle que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, consciente de l'importance du rôle de la Région Languedoc-Roussillon, a toujours intégré la vision régionale dans sa réflexion pour l'élaboration ou l'actualisation des documents de planification tels que le Projet d'agglomération, le Plan Climat Energie Territorial, le Plan Global de Déplacement ou le Plan Local de l'Habitat Intercommunal entre autres, témoins de la convergence des orientations stratégiques des deux collectivités.

En 2009, la Région Languedoc-Roussillon s'est dotée d'un schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT) autour de quatre axes stratégiques forts à l'horizon 2030 :

- poursuivre l'accueil des populations
- assurer la mobilité des personnes
- amplifier l'ouverture internationale en confortant une stratégie d'innovation ambitieuse
- promouvoir un projet territorial équilibré en renforçant les coopérations territoriales

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 02 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze et le lundi 02 novembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à PORTIRAGNES (salle polyvalente), sous la présidence de M. Gilles D'ETTORE, Président.

Présents :

AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, M. Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY, M. Alain LEBAUPE * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Claire LEVACHER * **CAUX** : Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE * **SAINTE THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * **SAINTE PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL.

Mandants et Mandataires :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER * **AGDE** : M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **AUMES** : M. Jean-Marie AT donne pouvoir à M. Daniel RENAUD * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS donne pouvoir à M. Vincent GAUDY * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ donne pouvoir à Mme Catherine RASIGADE * **POMEROLS** : Mme Marie-Aimée POMAREDE donne pouvoir à M. Robert GAIRAUD * **VIAS** : Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Edgar SICARD

Rapporteur : Guy AMIEL, Vice-Président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire

A l'échelle de ce document de planification, le territoire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée est identifié au cœur de la dynamique territoriale du « Carrefour Languedocien », bénéficiant d'une situation exceptionnelle, doté d'un énorme potentiel de développement avec un capital environnemental et un cadre de vie à préserver et valoriser.

Aussi, c'est dans ce contexte d'évolution du paysage institutionnel et avec le double objectif d'accroître la coordination des politiques publiques sur le territoire et d'optimiser l'utilisation des crédits publics qu'il appartenait aux deux collectivités de relancer le partenariat qui existait par le passé avec le Contrat d'agglomération.

En 2014 un protocole de coopération a été conclu, il est proposé aujourd'hui l'allongement de la durée à trois années qui permet une vision globale à court terme de la programmation des territoires et d'être en cohérence avec la date de révision à mi-parcours des outils de programmation supra régionaux : le contrat de plan 2015-2020 et les fonds européens. Le contrat de coopération pour la période 2015 2017 se décline comme suit :

- un contrat cadre, volet stratégique et littéraire du partenariat qui s'organise autour des 3 axes du Pacte Régional :
 - assurer l'égalité des chances
 - développer l'économie régionale
 - aménager durablement le territoire
- une programmation financière annuelle qui fera l'objet d'un vote annuel de chacun des partenaires les engageant respectivement.

Les maitrises d'ouvrage des opérations peuvent être intercommunales ou communales. Dans ce dernier cas, une parité d'intervention Région/CAHM est imposée et se justifie par une cohérence des échelles d'intervention, s'agissant d'un contrat intégrateur, il affiche les cofinancements de la Région existants dans le cadre de la mise en œuvre d'autres dispositifs. Ainsi, cette vision globale de l'ensemble des outils de contractualisation mobilisés pour la mise en œuvre des projets structurants rend plus lisible l'action publique sur le territoire.

Monsieur le Vice-Président expose que la programmation financière 2015 (dont le détail par opération est joint en annexe) permet de mobiliser 1 520 164 € d'aide régionale pour la mise en œuvre de 11 projets (toutes maitrises d'ouvrage confondues) :

- Culture et patrimoine : travaux de restauration du Château Laurens (1^{ère} phase)
- Formation professionnelle : accompagnement des entreprises
- Développement des entreprises :
 - Pépinière d'entreprises Héliopôle (Tranches 1 et 2)
 - Annexe d'Héliopôle : création d'une pépinière-hôtel d'entreprises
- Economie littorale : Littoral de Vias (exercices 2 et 3)
- Développement éco-touristique :
 - Eco-Comptoir du Bagnas
 - Port fluvial (Canal du Midi)
- Transport mobilité : Aéroport
- Habitat logement : Aide à la production de logements sociaux
- Environnement-biodiversité :
 - Confortement des digues de Bessan
 - Confortement des digues de Cazouls d'Hérault, Florensac, Pézenas, Saint-Thibéry, Portiragnes-plage

Pour les 9 actions portées par la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, la subvention 2015 s'élève donc à 841 964 € pour un montant d'opérations HT de 4 909 292 €, soit un pourcentage 17,15 % pour les 9 actions portées par la CAHM.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à approuver le Contrat de coopération 2015-2017 entre la Région Languedoc-Roussillon et la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée qui se décline selon un accord-cadre et une programmation financière annuelle.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** le contrat de coopération 2015-2017 avec la Région Languedoc-Roussillon ;
- **D'APPROUVER** la programmation financière 2015 jointe en annexe ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer le contrat de coopération 2015-2017 ainsi que toutes les pièces se rapportant à sa mise en œuvre ;
- **D'INSCRIRE** au Budget principal de la CAHM les crédits nécessaire.

Fait et délibéré à PORTIRAGNES les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 02 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze et le lundi 02 novembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à PORTIRAGNES (salle polyvalente), sous la présidence de M. Gilles D'ETTORE, Président.

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 46

Date de convocation :

Mardi 27 Octobre 2015

Affichage effectué le :

10 NOV. 2015

OBJET :

Convention d'Application du
Contrat de Plan Etat Région
2015-2020 Languedoc-Roussillon

N° 001727

Question N°3 à l'O.J.

Réf. : politiques contractuelles
Rubrique dématérialisation : 1.3.1. Délibération
autorisant la signature de convention

Monsieur le Vice-Président rappelle que l'Etat et la Région Languedoc-Roussillon ont bâti une stratégie de développement commune à travers la signature -le 20 juillet 2015- du Contrat de Plan Etat Région (CPER) 2015-2020, véritable outil de planification avec comme ambition de faire progresser le niveau d'équipement et de préparer l'avenir du territoire régional avec comme enjeu de concentrer les investissements sur les projets stratégiques en obtenant un effet de levier pour le développement local, les entreprises et l'emploi.

Le Contrat de Plan Etat Région s'étale sur la période 2015- 2020 et se décline en huit volets :

- la mobilité multimodale
- l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- la transition écologique et énergétique
- le numérique
- l'innovation, les filières d'avenir et l'usine du futur
- l'emploi
- la culture
- le volet territorial permettant d'accompagner les dynamiques sur les espaces urbains, ruraux et littoraux.

Monsieur le Rapporteur précise que dans le cadre d'une période de concertation préalable à cette entente, les principaux acteurs du territoire que sont les intercommunalités et les départements ont été associés afin d'identifier les projets structurants pouvant prétendre au soutien de l'Etat et de la Région à travers l'obtention de crédits dédiés à la mise en œuvre du Contrat de Plan Etat Région.

Présents :

AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVILLA, M. Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY, M. Alain LEBAUPE * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Claire LEVACHER * **CAUX :** Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

CAZOLS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL.

Mandants et Mandataires :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER * **AGDE :** M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **AUMES :** M. Jean-Marie AT donne pouvoir à M. Daniel RENAUD * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS donne pouvoir à M. Vincent GAUDY * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ donne pouvoir à Mme Catherine RASIGADE * **POMEROLS :** Mme Marie-Aimée POMAREDE donne pouvoir à M. Robert GAIRAUD * **VIAS :** Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Edgar SICARD

Rapporteur : Guy AMIEL, Vice-Président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire

Il souligne qu'une attention particulière a été portée sur le risque d'inondation et de submersion marine, trois opérations ont été retenues :

- En maîtrise d'ouvrage de la CAHM :
 - Reconstitution du trait de côte de Vias Ouest, pour un montant d'opération de 24 000 000 € HT :
 - Participation de l'Etat..... 5 246 400 €, soit 22 %
 - Participation de la Région L.-R. 3 600 000 €, soit 15 %

Les participations du Département de l'Hérault (3 840 000 €, soit 15 %) et de l'Europe (5 280 000 €, soit 22 %) sont indiquées mais non contractualisées dans le cadre du CPER.
- En maîtrise d'ouvrage de la ville d'Agde :
 - Aménagement des hauts de plage naturiste, pour un montant d'opération de 1 600 000 € HT :
 - Participation de l'Etat..... 349 760 €, soit 22 %

Une participation de l'Europe (352 000 €, soit 22 %) est indiquée mais non contractualisée dans le cadre du CPER.
 - L'aménagement de la plage de Richelieu, pour un montant d'opération de 450 000 € HT :
 - Participation de l'Etat..... 98 370 €, soit 22%

Une participation de l'Europe (99 000 €, soit 22 %) est indiquée mais non contractualisée dans le cadre du CPER.

Soit un total de 9 294 530 € de crédits CPER cumulés dont :

- ✓ 5 694 530 € de l'Etat
- ✓ 3 600 000 € de la Région L.-R.

Par ailleurs, le soutien financier de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée correspondant à un engagement antérieur est attendu sur la Ligne Nouvelle Montpellier Perpignan pour un montant de participation de 938 000 € :

- un volet acquisitions foncières, déjà prévu dans le protocole Région/CAHM 2014
- la poursuite des études

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer sur l'approbation de la convention d'application du Contrat de Plan Etat Région 2015-2020 entre l'Etat, la Région Languedoc-Roussillon et Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée qui définit le cadre général de leurs engagements mutuels et mentionne les opérations relevant de cet accord et les crédits mobilisés par les parties et d'approuver l'annexe financière 2015.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMIE DES VOTANTS

43 POUR : + 5 procurations (MM. Ph. HUPPE, J.-M. AT, J. MARTINEZ, Mmes M.-A. POMAREDE, P. GENIEIS-TORAL)

3 Abstentions : M. V. GAUDY (+ procuration M. J.-C. SERS), Mme N. MARTINEZ, M. P. MARHUENDA.

- **D'APPROUVER** la convention d'application du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 Languedoc-Roussillon ;
- **D'APPROUVER** l'annexe financière annuelle jointe en annexe ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer la convention d'application du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 ainsi que toutes les pièces se rapportant à la mise en œuvre de la convention d'application du CPER 2015-2020 Languedoc-Roussillon ;
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires sur le Budget principal de la CAHM.

Fait et délibéré à PORTIRAGNES les jour, mois et an susdits

Le Président,





LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 46

Date de convocation :
Mardi 27 Octobre 2015

Affichage effectué le :
10 NOV. 2015

OBJET :

Autorisation donnée à monsieur le Président de signer un avenant «opérationnel et financier» à la convention cadre du Contrat de ville avec monsieur le Préfet de Région, Préfet de l'Hérault

N° 001728

Question N°4 à l'O.J.

Réf. : Cohésion urbaine et sociale
Rubrique dématérialisation : 8.5. Politique de la ville

- Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,
- Vu la circulaire du 15 octobre 2014 relative aux modalités opérationnelles d'élaboration des Contrats de ville,
- Vu la signature officielle de la Convention-cadre du Contrat de ville d'Agde 2015/2020 en date du 16 juillet 2015 par monsieur le Préfet de Région Languedoc-Roussillon, Préfet de l'Hérault, et monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Monsieur le Vice-Président rappelle que dans le cadre de sa compétence obligatoire Politique de la ville « dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale », la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a élaboré le nouveau Contrat de ville d'Agde pour la période 2015/2020, signé le 16 juillet 2015 par l'ensemble des partenaires institutionnels du Contrat de Ville (le Préfet, représentant de l'Etat, la Région Languedoc-Roussillon, le Conseil Départemental de l'Hérault, la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault, la ville d'Agde et d'autres partenaires institutionnels, comme la Caisse des Dépôts et Consignation, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Béziers Saint-Pons, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Hérault, l'OPHLM de Sète, Hérault Habitat...).

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 02 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze et le lundi 02 novembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à PORTIRAGNES (salle polyvalente), sous la présidence de M. Gilles D'ETTORE, Président.

Présents :

AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, M. Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY, M. Alain LEBAUDE * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Claire LEVACHER * **CAUX** : Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE * **SAINTE THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * **SAINTE PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL.

Mandants et Mandataires :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER * **AGDE** : M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **AUMES** : M. Jean-Marie AT donne pouvoir à M. Daniel RENAUD * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS donne pouvoir à M. Vincent GAUDY * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ donne pouvoir à Mme Catherine RASIGADE * **POMEROLS** : Mme Marie-Aimée POMAREDE donne pouvoir à M. Robert GAIRAUD * **VIAS** : Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Edgar SICARD

Rapporteur : Rubrique dématérialisation : 8.5. Politique de la ville

Monsieur le Rapporteur précise que la loi a prévu la création de trois « piliers » :

- un pilier « Cohésion Sociale » :
 - thématique citoyenneté-prévention de la délinquance
 - thématique éducation-jeunesse-parentalité
 - thématique social-santé
 - thématique culture-vie
 - thématique associative-sport
- un « pilier cadre de vie et renouvellement urbain »
- un « pilier « développement de l'activité économique et de l'emploi »

Ainsi, dans le cadre de la rédaction de la Convention-cadre du nouveau Contrat de ville élaboré par l'ensemble des partenaires institutionnels, une vingtaine d'actions prévisionnelles ont été inscrites pour chaque pilier, pour la durée totale du Contrat soit six ans (2015/2020).

Il convient dès lors -comme prévu dans le cadre de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine- d'établir un avenant dit « opérationnel et financier » qui vient abonder la Convention-cadre et qui consiste en la priorisation d'une liste d'actions (une dizaine d'actions par piliers) déjà inscrites dans la convention-cadre du Contrat de ville pour la période 2015-2016.

Pour la partie financière, l'ensemble des partenaires institutionnels (Etat, Région Languedoc-Roussillon, Conseil Département de l'Hérault) sont dans l'incapacité d'indiquer leur droit commun mobilisable pour chacun d'entre eux pour 2015 et 2016, leurs intentions de co-financement pour chacune des actions seront communiquées courant du premier semestre 2016.

Cependant, il est proposé dès à présent d'autoriser le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer l'avenant « opérationnel et financier » à la Convention-cadre du Contrat de ville pour permettre aux partenaires d'enclencher l'étude des dossiers afin de délibérer avant fin avril 2016 sur l'attribution des co-financements.

L'Assemblée délibérante est donc invitée à autoriser son Président à signer l'Avenant « opérationnel et financier » à la Convention-cadre du Contrat de ville avec le Préfet de Région Languedoc-Roussillon, Préfet de l'Hérault.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Ouï l'exposé de son Vice-Président délégué à la Politique de la ville,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ou son Représentant à signer l'Avenant « opérationnel et financier » à la Convention-cadre du Contrat de ville à intervenir avec le Préfet de Région Languedoc-Roussillon, Préfet de l'Hérault ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette contractualisation ;
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires sur le Budget principal de la CAHM.

Fait et délibéré à PORTIRAGNES les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE





LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 02 NOVEMBRE 2015

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 46

Date de convocation :
Mardi 27 Octobre 2015

Affichage effectué le :
10 NOV. 2015

OBJET :

Autorisation donnée à monsieur
le Président de la CAHM de
signer le protocole de
préfiguration de renouvellement
urbain avec le Préfet de Région
Préfet de l'Hérault, délégué
territorial de l'ANRU

N° 001729

Question N°5 à l'O.J.

Réf. : Cohésion urbaine et sociale
Rubrique dématérialisation : 8.5. Politique de la
ville

- Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,
- Vu la loi n°2003-710 du 1^{er} août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, version consolidée au 29 juillet 2014,
- Vu le décret n°2014-767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains,
- Vu l'arrêté du 15 septembre 2014, publié au JO le 23 septembre 2014, portant approbation du règlement général de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine relatif au nouveau programme national de renouvellement urbain en vue de la signature par l'ANRU des contrats de ville et des protocoles de préfiguration des projets.

Monsieur le Vice-Président expose que par courrier du 17 juillet 2015, monsieur le Préfet de Région Languedoc-Roussillon, Préfet de l'Hérault, Délégué territorial de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) a informé le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée que le centre-ville d'Agde a été retenu sur la base du périmètre défini par le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET) parmi la liste régionale des quartiers de la Politique de la Ville, au titre du Programme Régional de Rénovation Urbaine.

L'an deux mille quinze et le lundi 02 novembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à PORTIRAGNES (salle polyvalente), sous la présidence de M. Gilles D'ETTORE, Président.

Présents :

AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, M. Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY, M. Alain LEBAUDE * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Claire LEVACHER * **CAUX :** Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL.

Mandants et Mandataires :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER * **AGDE :** M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **AUMES :** M. Jean-Marie AT donne pouvoir à M. Daniel RENAUD * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS donne pouvoir à M. Vincent GAUDY * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ donne pouvoir à Mme Catherine RASIGADE * **POMEROLS :** Mme Marie-Aimée POMAREDE donne pouvoir à M. Robert GAIRAUD * **VIAS :** Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Edgar SICARD

Rapporteur : Jean-Luc CHAILLOU, Vice-Président délégué à la Politique de la ville

Dès lors, il convient que la Communauté d'agglomération en partenariat avec la ville d'Agde et les services de l'Etat, élabore un dossier de protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbains pour le quartier prioritaire en contrat de ville d'Agde, pour la période 2015/2020 et qui soient susceptibles d'influer sur la stratégie urbaine du quartier pour les quinze années à venir minimum.

Ainsi, ce dossier de protocole de préfiguration (en cours d'élaboration) piloté par la CAHM devra être formalisé, au plus tard, le 30 novembre 2015 et donnera lieu à une signature officielle entre Préfet de Région Languedoc-Roussillon, Préfet de l'Hérault, Délégué territorial de l'ANRU et monsieur le Président de la CAHM. L'objectif de cette signature étant d'obtenir pour la Communauté d'agglomération des subventions de l'ANRU pour la réhabilitation urbaine et le développement socio-urbain du quartier prioritaire en contrat de ville d'Agde pour la période 2015/2020.

L'Assemblée délibérante est invitée à autoriser son Président à signer le protocole de préfiguration de renouvellement urbain à intervenir entre la CAHM et l'Etat.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué à la Politique de la ville
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM ou son Représentant à signer le protocole de préfiguration à intervenir avec le Préfet de Région Languedoc-Roussillon, Préfet de l'Hérault ;
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires sur le Budget principal de la CAHM.

Fait et délibéré à PORTIRAGNES les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 02 NOVEMBRE 2015

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 46

Date de convocation :
Mardi 27 Octobre 2015

Affichage effectué le :
10 NOV. 2015

OBJET :

Convention de délégation
de compétence des aides
à la pierre 2010-2015 :
approbation de l'Avenant n°9 de
fin de gestion de l'année 2015 et
de l'Avenant n°2 à la convention
de gestion annuelle avec l'Anah

N° 001730

Question N°6 à l'O.J.

Réf. : Cohésion urbaine et sociale
Rubrique, dématérialisation : 8.5. Politique
de la ville, habitat, logement

Monsieur le Vice-Président rappelle que dans le cadre de sa politique de l'habitat, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a pour objectif d'aider à la réhabilitation des logements et de produire des logements aidés pour les familles défavorisées. Pour cela elle met tout en œuvre, notamment, dans le cadre de la convention de délégation de compétence des aides à la pierre que lui a donnée l'Etat.

D'un point de vue réglementaire, il convient de prendre un avenant de fin de gestion 2015 à la convention de délégation de compétence des aides à la pierre afin d'ajuster la production parc privé et parc public 2015 et de redéfinir les enveloppes nécessaires à cette production.

Monsieur le Rapporteur expose que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a déterminé le stock de dossiers d'aide à la rénovation de l'habitat et de production de logements locatifs sociaux publics en cours de montage et susceptibles d'être notifiés d'ici la fin de l'année 2015. Ceux-ci entraînent une augmentation des objectifs de logements prévus initialement et nécessitent donc des aides supplémentaires de la part de l'Agence Nationale de l'Habitat et de l'Etat.

En effet, par rapport la production initiale 2015 et aux perspectives de fin d'année, l'enquête conduite en juin et en septembre par la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) permettent de recadrer quantitativement la production 2015 suivant le tableau ci-dessous.

L'an deux mille quinze et le lundi 02 novembre à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **PORTIRAGNES (salle polyvalente)**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président.**

Présents :

AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, M. Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY, M. Alain LEBAUPE * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Claire LEVACHER * **CAUX** : Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * **SAINT PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL.

Mandants et Mandataires :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER * **AGDE** : M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **AUMES** : M. Jean-Marie AT donne pouvoir à M. Daniel RENAUD * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS donne pouvoir à M. Vincent GAUDY * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ donne pouvoir à Mme Catherine RASIGADE * **POMEROLS** : Mme Marie-Aimée POMAREDE donne pouvoir à M. Robert GAIRAUD * **VIAS** : Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Edgar SICARD

Rapporteur : Stéphane PEPIN-BONET, vice-président délégué à l'habitat

	Répartition des enveloppes	Enveloppe initiale	Enveloppe définitive	Enveloppe supplémentaire
PARC PRIVE	pour Anah / travaux logements	1 422 350 €	1 651 696 €	+229 346 €
	pour Anah / ingénierie	200 000 €	200 000 €	
	pour FART	339 672 €	369 652 €	+29 980 €
Total parc privé		1 962 022 €	2 221 348 €	+ 259 326 €
PARC PUBLIC	Etat	444 544 €	548 734 €	+ 104 190 €

Cet avenant de fin de gestion et l'avenant à la convention de gestion des aides à l'habitat privé permettront le déblocage des Autorisations d'Engagements supplémentaires, qui seront nécessaires à la notification des opérations à financer d'ici fin 2015, de la part de :

- l'Agence nationale de l'Habitat (Anah) + 229 346 €
- FART, fonds spécifique géré directement par l'Anah..... + 29 980 €
- l'Etat..... + 104 190 €

De ce fait, la Communauté d'agglomération doit prévoir une augmentation de son enveloppe parc privé, pour atteindre un montant de 698 780 € au lieu de 674 900 € prévu initialement.

Les objectifs de réalisation, par public et parc privé sont les suivants :

Tableau de bord 2015

PARC PUBLIC	Avenant Initial 2015	Avenant de fin de gestion 2015
PLAI	64	79
PLAI spécifiques		
PLUS	142	178
Total PLUS-PLAI	206	257
PLS familiaux	16	16
PLS spécifiques		
PSLA (accession à la propriété)		

La répartition des niveaux de loyer conventionnés par le traitement des logements de propriétaires bailleurs est la suivante :

PARC PRIVE	Avenant initial 2015	Avenant de fin gestion 2015
Logements indignes et très dégradés traités	19	21
dont logements indignes PO	1	2
dont logements indignes PB	2	0
dont logements très dégradés PO	8	8
dont logements très dégradés PB	8	11
Logements de PO traités (hors HI* et TD**)	159	188
dont aide pour l'autonomie de la personne	61	66
dont logements visant la réalisation d'économie d'énergie	98	122
Logements de PB traités (hors HI et TD)	9	10
dont moyennement dégradés	5	5
dont logements visant la réalisation d'économies d'énergie	4	5
Nombre de logements ou lots traités dans le cadre d'aides aux syndicats de copropriétaires (hors HI et TD)	32	36
Nombre de logements en FART (double compte)	132	131
Total logements	219	255

PO : Propriétaire Occupant – **PB** : Propriétaire Bailleurs – **HI** : Habitat Insalubre – **TD** : Habitat très Dégradé – **FART** : Fonds d'Aides à la Rénovation Thermique

A ce jour, l'Etat et l'Anah n'ont pas validé les demandes d'AE supplémentaires formulées selon les tableaux récapitulatifs présentés ci-dessus, les chiffres définitifs nous parviendront de la DREAL.

Donc, un recadrage aura lieu, sachant que les avenants doivent être délibérés en Conseil communautaire afin de disposer des enveloppes supplémentaires et d'avoir le temps de notifier les dossiers de demande de financement d'ici la fin de l'année.

Aussi, l'avenant n°9 de fin de gestion de l'année 2015 et l'avenant n°2 de l'année 2015 à la convention de gestion annuelle avec l'Anah doivent être pris afin d'entériner les nouveaux objectifs de production et d'intégrer les enveloppes supplémentaires 2015 octroyées par l'Anah et l'Etat.

L'Assemblée délibérante est amenée à se prononcer sur le principe d'abondements financiers et de clôture des avenants à la délégation des aides à la pierre 2015 et à autoriser son Président à signer lesdits avenants sous réserve de modifications ultimes de la part de l'Etat et de l'Anah.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président, délégué à l'habitat
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** le principe d'abondement financiers et de clôture des avenants à la délégation des aides à la pierre 2015 ;
- **D'APPROUVER** l'Avenant n°9 de fin de gestion de l'année 2015 à la convention de délégation des aides à la pierre ;
- **D'APPROUVER** l'Avenant n°2, pour l'année 2015, à la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé avec l'Anah ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer lesdits Avenants (y compris en tenant compte des corrections ultimes que l'Etat ou l'Anah pourraient décider) ainsi que toutes les pièces se rapportant à ces dossiers.

Fait et délibéré à PORTIRAGNES les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE





LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 46

Date de convocation :
Mardi 27 Octobre 2015

Affichage effectué le :
10 NOV. 2015

OBJET :

Approbation du protocole
spécifique pour l'affectation
des «Certificats d'Economie
d'Energie-collectivités»
du programme Habiter mieux

N° 001731

Question N°7 à l'O.J.

Réf. : Cohésion urbaine et sociale
Rubrique dématérialisation : 8.5. Politique de la
ville, habitat, logement

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 02 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze et le lundi 02 novembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **PORTIRAGNES (salle polyvalente)** sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président.**

Présents :

AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJO, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, M. Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY, M. Alain LEBAUPE * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Claire LEVACHER * **CAUX :** Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert CAIRAUD * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE * **SAINTE THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * **SAINTE PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL.

Mandants et Mandataires :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER * **AGDE :** M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **AUMES :** M. Jean-Marie AT donne pouvoir à M. Daniel RENAUD * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS donne pouvoir à M. Vincent GAUDY * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ donne pouvoir à Mme Catherine RASIGADE * **POMEROLS :** Mme Marie-Aimée POMAREDE donne pouvoir à M. Robert CAIRAUD * **VIAS :** Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Edgar SICARD

Rapporteur : Stéphane PEPIN-BONET, vice-président délégué à l'habitat

Monsieur le Vice-Président expose que le Contrat Local d'Engagement (CLE) de lutte contre la précarité énergétique du département de l'Hérault signé le 1^{er} octobre 2011 a été prorogé sur la période 2014-2017 par avenant du 26 décembre 2013 à la convention relative à la contribution des énergéticiens partenaires (Etat, EDF, GDF Suez et Total) du programme Habiter Mieux de lutte contre la précarité énergétique.

Il s'agit, aujourd'hui, d'élaborer un « protocole spécifique pour l'affectation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE)-collectivités du programme Habiter Mieux » sur le périmètre du CLE de l'Hérault dont l'obligé référent est le Groupe ENGIE (ex GDF Suez) qui définit les modalités d'affectations des CEE-collectivités qui correspondent à 25 % des CEE-travaux délivrés par l'Anah dont la CAHM a perçu, à ce titre, 3 830,27 €.

Monsieur le Rapporteur précise qu'afin de conserver le système déjà en place sur le territoire de l'agglomération Hérault Méditerranée, il est proposé de retenir dans son article 3 du protocole spécifique pour l'affectation des CEE-collectivités, l'option 2 à savoir que les CEE-collectivités sont conservés par ENGIE en contrepartie d'un versement à la CAHM correspondant au prix moyen d'échange des certificats qui correspond au prix moyen pondéré en fonction des transactions réalisées mensuellement sur le registre national des CEE pour le second semestre de l'année précédant l'attribution des CEE, dans la limitée de 4 €/M/kWh cumac (kilo watt heure cumulé et actualisé)¹.

Il est, également, précisé dans son article 4 du protocole spécifique pour l'affectation des CEE-collectivités que les versements correspondant aux CEE-collectivités (option 2) permettent à la CAHM d'abonder les aides apportées aux propriétaires qui bénéficient du programme Habiter Mieux. Sachant, notamment, que la CAHM a renforcé son action par un partenariat « opérationnel » avec la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée dont les objectifs sont à la fois qualitatif et quantitatif.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer sur l'approbation du protocole thématique pour l'implication des énergéticiens qui s'appliquera pour les dossiers financés entre 2014 et 2015.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président, délégué à l'habitat
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** le protocole spécifique pour l'affectation des « Certificats d'Economie d'Energie-collectivités » qui s'applique aux opérations de travaux engagés dans le cadre du programme Habiter Mieux sur la période 2014-2015 ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM ou son Représentant à signer le protocole spécifique pour l'affectation des CEE-collectivités du programme Habiter Mieux.

Fait et délibéré à PORTIRAGNES les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE



¹ un kWh correspond à l'énergie qui serait consommée en une heure par un appareil d'une puissance de 1000 watts. L'unité de mesure des **Certificats d'Economies d'Energie** est le kWh d'énergie finale cumulée et actualisée sur la durée de vie du produit (kWh d'énergie finale cumac). Cela représente une quantité d'énergie qui aura été économisée grâce aux opérations d'économies d'énergie mises en place.



LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 46

Date de convocation :
Mardi 27 Octobre 2015

Affichage effectué le :
10 NOV. 2015

OBJET :

Approche Territoriale Intégrée,
volet territorial : convention de
partage des frais avancés pour la
mise en œuvre de la candidature
à l'appel à projet

N° 001732

Question N°8 à l'O.J.

Réf. : Stratégie urbaine et rurale
Rubrique dématérialisation : 1.3.1. Délibération
autorisant la signature de convention

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, consacrant les Régions comme chefs de file en matière d'aménagement du territoire et leur confiant la gestion d'une grande partie des fonds européens ;
- Vu l'appel à projets régional des Approches Territoriales Intégrées (ATI) et son cahier des charges validé le 12 décembre 2014 par la Région Languedoc-Roussillon ;
- Vu le dossier de pré-candidature à l'appel à projets régional des ATI, déposé le 30 mars 2015 ;
- Vu la délibération n°30 du 29 juin 2015 par laquelle le Conseil communautaire a approuvé sa candidature à l'appel à projet régional Approches Territoriales Intégrées (ATI) volet territorial et le dossier déposé le 30 juillet 2015 ;
- Vu la délibération n°29 du 29 juin 2015 par laquelle le Conseil communautaire a approuvé les projets de statuts de l'association Cœur du Languedoc ;

Monsieur le Président expose que dans l'attente de la constitution juridique de l'Association « Cœur du Languedoc » et de sa parfaite opérationnalité, les partenaires ont décidé que l'ensemble des frais supportés (9 776,10 €) au titre de la candidature de l'association seraient avancés par la Communauté de Communes La Domitienne et feraient l'objet d'un remboursement selon une convention de partage qui fixe le montant et les modalités.

SEANCE DU LUNDI 02 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze et le lundi 02 novembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **PORTIRAGNES (salle polyvalente)**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président.**

Présents :

AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, M. Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY, M. Alain LEBAUPE * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Claire LEVACHER * **CAUX :** Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL.

Mandants et Mandataires :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER * **AGDE :** M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **AUMES :** M. Jean-Marie AT donne pouvoir à M. Daniel RENAUD * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS donne pouvoir à M. Vincent GAUDY * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ donne pouvoir à Mme Catherine RASIGADE * **POMEROLS :** Mme Marie-Aimée POMAREDE donne pouvoir à M. Robert GAIRAUD * **VIAS :** Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Edgar SICARD

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Dès lors, la répartition des sommes à prendre en charge par chacune des collectivités se fera au prorata de la dernière population INSEE connue :

montant total	partie	pourcentage	quote-part
9 776,10 € TTC	Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée	19,71 %	1 926,87 €
	Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée	30,27 %	2 959,23 €
	Communauté de Communes La Domitienne	7,38 %	721,48 €
	Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne	34,21 %	3 344,40 €
	Communauté de Communes Région Lézignanaise, Corbière et Minervois	8,43 %	824,12 €
	rappel montant total		9 776,10 €

Par conséquent, les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer sur l'approbation de la convention de partage des frais avancés par la Communauté de Communes La Domitienne pour la mise en œuvre de la candidature ATI, volet territorial et le versement de la somme de 1 926,87 euros, correspondant à la quote-part de la CAHM.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** la convention de partage des frais avancés pour la mise en œuvre de la candidature ATI volet territorial ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce remboursement ;
- **DE VERSER** à la Communauté de Communes La Domitienne la somme de 1 926,87 euros, correspondant à la quote-part de la CAHM.

Fait et délibéré à PORTIRAGNES les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 46

Date de convocation :
Mardi 27 Octobre 2015

Affichage effectué le :
10 NOV. 2015

OBJET :

Projet de PAEHM de l'Aéroport
sur la commune de Portiragnes -
parcelle Section AN, n°5 :
contrat de prêt à usage
à M. DE CLOCK Brice

N° 001733

Question N°9 à l'O.J.

Réf. : *Stratégie urbaine et rurale*
Rubrique *dématérialisation* : 1.4.1. Délibération
relative à la signature de contrat

Madame la Vice-Présidente rappelle :

- que par délibération en date du 30 juin 2006, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a déclaré d'Intérêt communautaire la création d'un Parc d'Activités Economiques sur la commune de Portiragnes, au Sud de l'aéroport, entre la voie ferrée et la RD 612. Une convention tripartite a été passée entre la Communauté d'agglomération, la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) et la commune de Portiragnes pour constituer une réserve foncière dans le périmètre du futur parc d'une part et une réserve foncière hors périmètre du Parc d'Activités concernant les parcelles situées autour de l'aéroport d'autre part.
- que par délibération du 27 octobre 2008, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée en date du 26 mars 2009 est devenu propriétaire de la parcelle cadastrée Section AN, n°5 d'une superficie de 24 102 m² suite à une procédure de préemption de la SAFER.

Madame le Rapporteur expose que dans l'attente d'un projet sur ce site, monsieur DE CLOCK Brice, agriculteur a sollicité la Communauté d'agglomération afin de pouvoir cultiver la parcelle concernée qui se trouve à l'état d'abandon et nécessite des travaux de nettoyage et de débroussaillage avant sa remise en culture. Aussi, la SAFER qui gère pour le compte de la Communauté d'agglomération les parcelles sur ce secteur de l'aéroport, propose de mettre à disposition -à titre gratuit- sous forme de contrat de prêt à usage (ou commodat) ladite parcelle.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 02 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze et le lundi 02 novembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **PORTIRAGNES (salle polyvalente)**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président.**

Présents :

AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, M. Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY, M. Alain LEBAUPE * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Claire LEVACHER * **CAUX :** Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL.

Mandants et Mandataires :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER * **AGDE :** M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **AUMES :** M. Jean-Marie AT donne pouvoir à M. Daniel RENAUD * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS donne pouvoir à M. Vincent GAUDY * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ donne pouvoir à Mme Catherine RASIGADE * **POMEROLS :** Mme Marie-Aimée POMAREDE donne pouvoir à M. Robert GAIRAUD * **VIAS :** Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Edgar SICARD

Rapporteur : Gwendoline CHAUDOIR, Vice-Présidente déléguée à l'environnement

L'Assemblée délibérante est invitée à autoriser son Président à signer un contrat de prêt à usage à monsieur DE CLOCK Brice pendant trois ans pour la parcelle cadastrée Section AN n°5.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de sa Vice-Présidente déléguée à l'environnement,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE METTRE A DISPOSITION** de monsieur DE CLOCK Brice la parcelle cadastrée Section AN, n°5 d'une superficie de 24 102 m² sur la commune de Portiragnes sous la forme d'un contrat de prêt à usage sur une période de trois années ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette mise à disposition.

Fait et délibéré à PORTIRAGNES les jour, mois et an susdits

Le Président,



Gilles D'ETTORE



LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 46

Date de convocation :
Mardi 27 Octobre 2015

Affichage effectué le :
10 NOV. 2015

OBJET :

Contrat de Gestion Intégrée du
Territoire de Thau : approbation
de l'Avenant n°1 au CGITT et de
la 2^{ème} convention d'application
2015-2018

N° 001734

Question N°10 à l'O.J.

Réf. : *Développement durable*
Rubrique dématérialisation : 8.4. Aménagement
du territoire

Madame la Vice-Présidente rappelle que face aux nombreux enjeux socio-économiques et environnementaux que rencontre la lagune de Thau et après trois contrats successifs, un contrat de gestion intégrée sur le territoire du Bassin de Thau a vu le jour en 2012, pour la période 2012-2017. En parallèle, un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est en cours de validation sur ce bassin versant.

Ce contrat de gestion intégrée -signé en juillet 2013 et validé en séance du Conseil communautaire du 27 mai 2013- est un outil de planification. Initialement prévu sur la période 2012-2017, sa durée a été prolongée d'une année afin de laisser un temps suffisant aux maîtres d'ouvrages pour mettre en place les actions.

Madame le Rapporteur expose que l'objet de l'avenant n°1 au contrat de gestion intégrée concerne en partie la modification des engagements de l'État, de l'Agence de l'Eau et de la Région et la modification de la durée d'exécution du contrat qui passe de 6 à 7 ans. De plus, la première convention d'application concernant les actions à réaliser sur la période 2012-2014 s'est achevée et une nouvelle convention a été rédigée pour la période 2015-2018. Cette convention est organisée autour de quatre Orientations Stratégiques (OS) :

- OS 1 - « partager des espaces et des ressources », estimée à 169,9 M€ dont :
 - 66 M€ pour le renforcement de la station d'épuration des Eaux Blanches à Sète,
 - 21 M€ pour des travaux sur le pluvial permettant de lutter contre le risque inondations et la pollution des milieux,
 - 17,7 M€ pour des travaux sur les réseaux d'assainissement pour réduire les rejets microbiologiques
 - et 25 M€ pour des travaux de sécurisation de la ressource et des économies d'eau.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 02 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze et le lundi 02 novembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à PORTIRAGNES (salle polyvalente), sous la présidence de M. Gilles D'ETTORE, Président.

Présents :

AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, M. Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY, M. Alain LEBAUDE * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Claire LEVACHER * **CAUX** : Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * **SAINT PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL.

Mandants et Mandataires :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER * **AGDE** : M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **AUMES** : M. Jean-Marie AT donne pouvoir à M. Daniel RENAUD * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS donne pouvoir à M. Vincent GAUDY * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ donne pouvoir à Mme Catherine RASIGADE * **POMEROLS** : Mme Marie-Aimée POMAREDE donne pouvoir à M. Robert GAIRAUD * **VIAS** : Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Edgar SICARD

Rapporteur : Gwendoline CHAUDOIR, vice-présidente déléguée à l'environnement

- OS 2 - « *organiser le développement urbain et la mobilité avec les acteurs du territoire* », estimée à 83,9 M€ dont les principales opérations concernent :
 - la réalisation d'un pôle multimodal de Sète pour 15,2 M€,
 - la réalisation de transport collectif en site propre sur la RD2 et à Sète (28,6 M€ pour les 2 opérations)
 - et de développer des solutions favorisant l'efficacité énergétique et les sources d'énergie renouvelables.
- OS 3 « *développer durablement les activités* » est estimée à 189,7 M€, elle comprend des actions permettant :
 - l'aménagement du port de Sète (montant total 136 M€),
 - la mise en place d'une animation agricole (180 M€),
 - la mise en place de PAEN (Périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains)
- OS 4 « *mettre en œuvre une gouvernance adaptée aux enjeux du territoire* », estimée à 2,9 M€, il s'agit d'actions permettant la bonne coordination des actions, (accompagnement dans la mise en œuvre des outils de planification : SCOT, SAGE,...) ou l'engagement d'un programme coordonné et concerté de sensibilisation afin de répondre aux enjeux environnementaux du territoire.

Le coût total estimé de cette convention, pour la période 2015-2018, est de 446,6 M€ dont 73,8 M€ d'aide, principalement pour les Orientations Stratégiques 1 et 4.

Madame la Vice-Présidente précise qu'en raison des réflexions en cours sur ses compétences, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée n'est pas clairement identifiée en tant que maître d'ouvrage, cependant la signature de cette nouvelle convention lui permettra de bénéficier de taux de subventionnement intéressants et de garanties financières pour des projets futurs dont, notamment, les subventions pour les travaux sur les réseaux d'assainissement (faisant suite au plan de réduction des rejets pour respecter les flux admissibles à la lagune qui sont majorées de 20 % portant ainsi l'aide de l'Agence de l'Eau à 50 %), de même que l'entretien des cours d'eau appartenant au périmètre (aide à hauteur de 30 %), alors que ce type d'action n'est pas aidé hors contrat.

Les membres du Conseil communautaires sont invités à se prononcer sur l'approbation de l'Avenant n°1 au Contrat de Gestion Intégrée du Territoire de Thau et la deuxième convention d'application 2015-2018.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Présidente, déléguée à l'environnement
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** l'Avenant n°1 au Contrat de Gestion Intégrée du Territoire de Thau ;
- **D'APPROUVER** la deuxième convention d'application 2015-2018 concernant les actions à réaliser dans le cadre du CGITT;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer l'Avenant n°1 au CGITT ainsi que la convention d'application 2015-2018 et toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré à PORTIRAGNES les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE





LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 46

Date de convocation :
Mardi 27 Octobre 2015

Affichage effectué le :

10 NOV. 2015

OBJET :

Travaux de protection du littoral
de la côte Ouest de Vias :
demandes de subventions,
plan de financement

N° 001735

Question N°11 à l'O.J.

Réf. : Développement durable
Rubrique dématérialisation : 7.5.2.1. Subventions
accordées

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 02 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze et le lundi 02 novembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **PORTIRAGNES (polyvalente)**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président.**

Présents :

AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, M. Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY, M. Alain LEBAUDE * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONNET, Mmes Laurence THOMAS, Claire LEVACHER * **CAUX** : Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE * **SAINTE THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * **SAINTE PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL.

Mandants et Mandataires :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER * **AGDE** : M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **AUMES** : M. Jean-Marie AT donne pouvoir à M. Daniel RENAUD * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS donne pouvoir à M. Vincent GAUDY * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ donne pouvoir à Mme Catherine RASIGADE * **POMEROLS** : Mme Marie-Aimée POMAREDE donne pouvoir à M. Robert GAIRAUD * **VIAS** : Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Edgar SICARD

Rapporteur : Gwendoline CHAUDOIR, vice-présidente déléguée à l'environnement

Madame la Vice-Président rappelle que dans le cadre de ses compétences en matière de gestion et de protection des espaces naturels, de gestion raisonnée du littoral et plus particulièrement des études et de la réalisation des ouvrages, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a engagé des travaux de protection du littoral de la côte Ouest de Vias (dite phase 1) jusqu'en 2018. Il s'agit de recréer un système cohérent (cordon dunaire et plage) dont la durée sur le court terme permet la programmation d'aménagement à plus long terme.

A ce titre la Communauté d'agglomération réalise, conformément à l'étude générale « Orb Hérault » de 2005, de l'avant-projet de 2010 et aux orientations stratégiques en matière de gestion intégrée du littoral, les travaux de protection du littoral de la côte Ouest de Vias (dite phase 1), dont un premier exercice a été mis en œuvre en 2015.

Aussi, afin de poursuivre la programmation des travaux sur l'ensemble du littoral de la côte Ouest de Vias (exercices 2 et 3) et de définir les possibilités d'aménagements complémentaires en mer à une échelle prenant en compte le littoral de Portiragnes ainsi que le fonctionnement de la cellule sédimentaire Orb-Hérault pour une protection durable, les dépenses estimées à 24 M€ HT qui s'échelonnent de 2015 à 2018 ont été validées au Conseil communautaire du 29 juin 2015.

Madame le Rapporteur expose que la concertation menée avec l'ensemble des partenaires institutionnels permet de proposer le plan de financement suivant :

- Europe (FEDER, priorité d'investissement 5b ¹).....	6 753 600 € (28,14 %)
- Etat (FNADT).....	5 246 400 € (21,86 %)
- Conseil Régional L.-R.....	3 600 000 € (15 %)
- Conseil Départemental de l'Hérault.....	3 600 000 € (15 %)
- CAHM.....	4 800 000 € (20 %)

Il convient de préciser que l'Etat et la Région Languedoc-Roussillon sont engagés financièrement dans le cadre de la convention d'application tripartite du Contrat de Plan Etat Région 2015-2020. La participation de l'Europe au titre du Fonds Européen de Développement Régional et du Conseil Départemental est prévisionnelle et indicative.

Dans le cadre de cette opération s'échelonnant de 2015 à 2020, l'Assemblée délibérante est amenée à valider le plan de financements et d'autoriser son Président à solliciter les demandes de subventions au fur et à mesure de l'avancement de l'opération auprès de chaque financeur sur la base de cette opération globale et de ce plan de financement, au regard des crédits mobilisables par chacun.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Présidente déléguée à l'environnement,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

45 POUR :

1 Abstention : M. NOISSETTE

- **DE VALIDER** le plan de financement tel que présenté pour les travaux de protection du littoral de la côte Ouest de Vias ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à solliciter les demandes de subventions auprès de chaque partenaire institutionnel au fur et à mesure de l'avancement de l'opération ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président signer toutes les pièces techniques et financières se rapportant à ces demandes de subventions.

Fait et délibéré à PORTIRAGNES les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE



¹ FEDER, priorité d'investissement 5b : favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophes



LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 46

Date de convocation :
Mardi 27 Octobre 2015

Affichage effectué le :
10 NOV. 2015

OBJET :

Eco-projet d'accueil du Bagnas :
demandes de subventions

N° 001736

Question N°12 à l'O.J.

Réf. : Développement durable
Rubrique dématérialisation : 7.5.2.1. Demandes de
subventions

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 02 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze et le lundi 02 novembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **PORTIRAGNES (polyvalente)**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président.**

Présents :

AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJO, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVILLA, M. Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY, M. Alain LEBAUPE * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Claire LEVACHER * **CAUX :** Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC :** M. Vincent CAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert CAIRAUD * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL.

Mandants et Mandataires :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER * **AGDE :** M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **AUMES :** M. Jean-Marie AT donne pouvoir à M. Daniel RENAUD * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS donne pouvoir à M. Vincent CAUDY * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ donne pouvoir à Mme Catherine RASIGADE * **POMEROLS :** Mme Marie-Aimée POMAREDE donne pouvoir à M. Robert CAIRAUD * **VIAS :** Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Edgar SICARD

Rapporteur : Gwendoline CHAUDOIR, vice-présidente déléguée à l'environnement

Madame la Vice-Présidente rappelle qu'en septembre 2006 la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a signé une convention-cadre de gestion avec le Conservatoire du Littoral qui la délègue gestionnaire de leurs terrains situés sur le territoire à savoir les communes littorales d'Agde, de Vias et de Portiragnes.

Le site naturel du Bagnas qui bénéficie d'une situation privilégiée sur le littoral, à proximité immédiate de l'étang de Thau dans un contexte touristique certain, est une réserve naturelle nationale ainsi qu'un site Natura 2000 au titre des directives oiseaux et habitats qui est en intégralité propriété du Conservatoire.

Le 22 mars 2012, une convention de gestion a été signée entre le Conservatoire du littoral, la CAHM, la mairie d'Agde et l'ADENA (gestionnaire de la réserve naturelle depuis 30 ans et opérateur des sites Natura 2000) afin de préciser les rôles respectifs de chaque acteur dans la gestion du site du Bagnas divisé en deux domaines (Petit et Grand Clavelet) qui comportent de nombreux bâtiments pour la plupart en très mauvais état et, à ce jour, ne disposent pas de structure d'accueil adéquates.

Au titre de ses compétences en matière de « gestion et de protection des espaces naturels et des actions d'animation de sensibilisation au respect de l'environnement » et en tant que vitrine d'un ensemble patrimonial et culturel d'espaces naturels privilégiés la Communauté d'agglomération a lancé en 2014 une étude de positionnement et de programmation pour un éco-projet d'accueil sur le site du Bagnas ainsi qu'une politique de protection qui s'articule bien au-delà du territoire à travers l'Approche Territoriale Intégrée « Cœur du Languedoc ». Ce projet qui s'adresse aux touristes en séjour, en transit ou en excursions ainsi qu'auprès des spécialistes mais aussi des résidents, des groupes scolaires (enseignement primaire, collège et lycée) et voyages d'affaire consiste à aménager et équiper les bâtiments, l'accès au site, les parties extérieures et les sentiers de sensibilisation dont les dépenses sont estimées à 4 170 600 € d'investissement et 779 400 € d'études, soit un total de 4 950 000 €.

Madame le Rapporteur expose que la mission de maîtrise d'œuvre, les procédures et autorisations se dérouleront de 2015 à 2017, les travaux seront programmés de 2018 à 2020. Il est donc proposé, dès à présent, de lancer la mission de maîtrise d'œuvre afin de réaliser l'étude d'Avant-Projet définitif, positionnement économique estimé à 50 000 € HT.

La concertation menée avec l'ensemble des partenaires institutionnels permet d'établir le plan de financement suivant :

- Fonds Européen de Développement Régional ¹ ATI.....	20 000 € (40 %)
- Conseil Régional Languedoc-Roussillon ²	10 000 € (20 %)
- Conservatoire du Littoral.....	10 000 € (20 %)
- CAHM.....	10 000 € (20 %)
Total.....	50 000 € (100 %)

Au regard de l'importance de ce projet il convient, dès à présent, de prendre rang auprès des financeurs, sur la base de l'étude de 2014, pour les travaux et le reste des études, soit pour 4 900 000 € HT selon le plan de financement prévisionnel suivant :

- Fonds Européen de Développement Régional 6c	1 617 000 € (33 %)
- Conseil Régional Languedoc-Roussillon.....	980 000 € (20 %)
- Conseil Départemental de l'Hérault.....	823 000 € (16,8 %)
- Conservatoire du Littoral.....	500 000 € (10,2 %)
- CAHM.....	980 000 € (20 %)
Total.....	4 900 000 € (100 %)

Ces plans de financement tiennent compte de la concertation menée avec l'ensemble des partenaires institutionnels, de l'inscription de cette opération dans l'ATI Cœur du Languedoc, du Contrat de Plan Etat Région 2015-2020 et de la programmation prévisionnelle du Conseil Régional Languedoc-Roussillon pour 2015-2017.

Il est à noter que la participation du FEDER, du Conseil Régional L.-R., du Conseil Départemental de l'Hérault est prévisionnelle et indicative à ce stade du projet.

Dans le cadre de cette opération s'échelonnant de 2015 à 2020, l'Assemblée délibérante est invitée à valider les plans de financements et à autoriser son Président à solliciter les demandes de subventions au fur et à mesure de l'avancement de l'opération auprès de chaque financeur, sur la base de cette opération globale et de ces plans de financement, au regard des crédits mobilisables par chacun.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Ouï l'exposé de son Vice-Présidente, déléguée à l'environnement
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE VALIDER** les plans de financements tels que présentés pour la mise en œuvre de l'éco-projet d'accueil du Bagnas ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à solliciter les demandes de subventions auprès de chaque partenaire institutionnel au fur et à mesure de l'avancement de l'opération ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président signer toutes les pièces techniques et financières se rapportant à ces demandes de subventions.

Fait et délibéré à PORTIRAGNES les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE



¹ ATI territorial, FEDER (priorité d'investissement 6c- conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel)

² Contrat de coopération Région/CAHM (programmation 2015)



LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 46

Date de convocation :

Mardi 27 Octobre 2015

Affichage effectué le :

10 NOV. 2015

OBJET :

**ZAC «La Capucière» à Bessan :
approbation du Cahier des
Charges de Cession de Terrain
(CCCT) accompagné
de ses annexes**

N° 001737

Question N°13 à l'O.J.

Réf. : Accueil et aide aux entreprises
Rubrique dématérialisation : 2.1.4. ZAC

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de ses compétences en matière de « création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, touristiques, portuaires ou aéroportuaires d'intérêt communautaire », la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a pris l'initiative en 2009 de créer un Parc d'Activités Economiques sur le site « La Capucière » à Bessan. L'objectif poursuivi étant de réaliser sur une superficie d'environ 34 Ha, en entrée du territoire communautaire, au croisement d'infrastructure routière et en visibilité de l'autoroute A9, un nouveau quartier d'activités via un programme mixte d'activités tertiaires, commerciales, de production et de service.

Pour réaliser ce projet majeur et structurant pour le territoire, déclaré d'intérêt communautaire par délibération en date du 13 mai 2009, la Communauté d'agglomération a mis en œuvre une procédure de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC), dont le dossier de création a été approuvé par délibération du 6 février 2012 et le dossier de réalisation approuvé par délibération du 28 octobre 2013.

Pour implanter ce programme immobilier dans le périmètre de cette ZAC, la CAHM a retenu, suite à une mise en concurrence sous forme d'appel à projets, la candidature de la société CFA Midi-Pyrénées par délibération du 27 juin 2012 et a signé avec cette dernière un partenariat fort en vue de la conception, de la réalisation, le financement et l'exploitation du programme immobilier « Hélios Parc Eco-Méditerranée ». En accord avec le compromis de vente signé entre les deux parties, la SNC Bessan Développement s'est substitué à CFA Midi-Pyrénées.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 02 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze et le lundi 02 novembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **PORTIRAGNES (salle polyvalente)**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président.**

Présents :

AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, M. Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY, M. Alain LEBAUDE * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Claire LEVACHER * **CAUX :** Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL.

Mandants et Mandataires :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER * **AGDE :** M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **AUMES :** M. Jean-Marie AT donne pouvoir à M. Daniel RENAUD * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS donne pouvoir à M. Vincent GAUDY * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ donne pouvoir à Mme Catherine RASIGADE * **POMEROLS :** Mme Marie-Aimée POMAREDE donne pouvoir à M. Robert GAIRAUD * **VIAS :** Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Edgar SICARD

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

En parallèle, la Communauté d'agglomération a souhaité pouvoir concéder l'aménagement et les équipements publics de la zone, nécessaires pour desservir les futures constructions dans les conditions définies par les articles L 300-4 à L 300-5-2 du Code de l'Urbanisme. La société CFA Midi-Pyrénées a été désignée en qualité de concessionnaire pour l'aménagement de la ZAC « La Capucière » par délibération du 17 décembre 2012.

Une partie du programme immobilier porte sur un ensemble commercial composé d'une surface de vente de 9 602 m² et un drive de 210 m² d'emprise au sol. L'autorisation d'exploitation commerciale a été autorisée au niveau départemental et national courant 2015. Dès lors, la SNC Bessan Développement a déposé une demande de permis de construire pour cet ensemble commercial fin octobre 2015.

Monsieur le Président expose que conformément au traité de concession d'aménagement de la ZAC « La Capucière » signé le 15 janvier 2013 entre la CAHM et la société CFA Midi-Pyrénées et aux dispositions de l'article L 311-6 du Code de l'urbanisme et l'article L 21-1 du Code de l'expropriation, le Cahier des Charges de Cession de Terrain doit être établi par le concessionnaire et approuvé par la CAHM en tant que concédant avant chaque cession ou concession d'usage de terrain à l'intérieur de la Zone d'Aménagement Concerté.

Ce Cahier des Charges de Cession de Terrain joint en annexe porte sur les modalités de cession de terrains et immeubles bâtis à l'intérieur de la ZAC « La Capucière » et indique obligatoirement le nombre de mètres carrés de surface de plancher dont la construction est autorisée sur la parcelle cédée ou louée.

Il est proposé, aujourd'hui, d'approuver un modèle de Cahier des charges de Cessions de Terrain et ses annexes et d'habiliter monsieur le Président à signer les Cahiers des Charges de Cession de Terrain qui seront établis sur ce modèle pour chaque cession ou concession.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** le modèle de Cahier des Charges de Cession de Terrain et ses annexes ci-inclus à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer les Cahiers des Charges et Cession de Terrain qui seront établis sur ce modèle pour chaque cession ou concession.

Fait et délibéré à PORTIRAGNES les jour, mois et an susdits





LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 46

Date de convocation :

Mardi 27 Octobre 2015

Affichage effectué le :

10 NOV. 2015

OBJET :

ZAC «La Capucière» à Bessan :
approbation de la convention de
participation entre la SNC
Bessan Développement
et la CAHM

N° 001738

Question N°14 à l'O.J.

Réf. : Accueil et aide aux entreprises
Rubrique dématérialisation : 1.31.1 Délibération
autorisant la signature de convention

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de ses compétences en matière de « création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, touristiques, portuaires ou aéroportuaires d'intérêt communautaire », la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a pris l'initiative en 2009 de créer un Parc d'Activités Economiques sur le site « La Capucière » à Bessan. L'objectif poursuivi étant de réaliser sur une superficie d'environ 34 Ha, en entrée du territoire communautaire, au croisement d'infrastructure routière et en visibilité de l'autoroute A9, un nouveau quartier d'activités via un programme mixte d'activités tertiaires, commerciales, de production et de service.

Pour réaliser ce projet majeur et structurant pour le territoire, déclaré d'intérêt communautaire par délibération en date du 13 mai 2009, la Communauté d'agglomération a mis en œuvre une procédure de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC), dont le dossier de création a été approuvé par délibération du 6 février 2012 et le dossier de réalisation approuvé par délibération du 28 octobre 2013.

Pour implanter ce programme immobilier dans le périmètre de cette ZAC, la CAHM a retenu, suite à une mise en concurrence sous forme d'appel à projets, la candidature de la société CFA Midi-Pyrénées par délibération du 27 juin 2012 et a signé avec cette dernière un partenariat fort en vue de la conception, de la réalisation, le financement et l'exploitation du programme immobilier « Hélios Parc Eco-Méditerranée ». En accord avec le compromis de vente signé entre les deux parties, la SNC Bessan Développement s'est substitué à CFA Midi-Pyrénées.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 02 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze et le lundi 02 novembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **PORTIRAGNES (salle polyvalente)**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président.**

Présents :

AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, M. Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY, M. Alain LEBAUPE * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Claire LEVACHER * **CAUX :** Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE * **SAINTE THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * **SAINTE PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL

Mandants et Mandataires :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER * **AGDE :** M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **AUMES :** M. Jean-Marie AT donne pouvoir à M. Daniel RENAUD * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS donne pouvoir à M. Vincent GAUDY * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ donne pouvoir à Mme Catherine RASIGADE * **POMEROLS :** Mme Marie-Aimée POMAREDE donne pouvoir à M. Robert GAIRAUD * **VIAS :** Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Edgar SICARD

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

En parallèle, la Communauté d'agglomération a souhaité pouvoir concéder l'aménagement et les équipements publics de la zone, nécessaires pour desservir les futures constructions dans les conditions définies par les articles L 300-4 à L 300-5-2 du Code de l'Urbanisme. La société CFA Midi-Pyrénées a été désignée en qualité de concessionnaire pour l'aménagement de la ZAC « La Capucière » par délibération du 17 décembre 2012.

Une partie du programme immobilier porte sur un ensemble commercial composé d'une surface de vente de 9 602 m² et un drive de 210 m² d'emprise au sol. L'autorisation d'exploitation commerciale a été autorisée au niveau départemental et national courant 2015. Dès lors, la SNC Bessan Développement a déposé une demande de permis de construire pour cet ensemble commercial fin octobre 2015.

Monsieur le Président expose que la SNC Bessan Développement, en tant que promoteur, n'a pas acquis les terrains d'assiette du projet de construction qu'elle poursuit de l'aménageur. Le projet de réalisation d'un ensemble commercial entre donc dans le champ d'application des dispositions de l'article L 311-4 alinéa 4 du Code de l'urbanisme au titre de la participation aux équipements de la ZAC de « La Capucière » et ce, conformément aux dispositions de l'article 35 bis du compromis régularisé entre le promoteur et l'aménageur en date du 9 juillet 2012 et par avenant du 29 avril 2015.

Ce projet nécessite la réalisation d'équipements publics par la Communauté d'agglomération pour assurer la viabilisation du programme immobilier d'où l'établissement d'une convention de participation qui doit être signée entre la SNC Bessan Développement et la CAHM. Cette convention a pour objet de prévoir les modalités de prise en charge financière, par la société SNC Bessan Développement, des équipements publics nécessaires à cette réalisation.

A cet effet, il est prévu que la CAHM s'engage à réaliser ou faire réaliser l'ensemble des équipements suivants :

- aménagement VRD de la voirie primaire appelée coulée de basalte et des connections sur les voiries existantes à savoir la RD13 sur le giratoire d'entrée de ZAC et la rue des treize vents,
- en ce compris : équipements d'évacuation des eaux pluviales, éclairage public et espaces verts,

Les membres du Conseil Communautaire sont amenés à se prononcer sur l'approbation de la convention de participation déterminant les modalités techniques et financières ainsi que ses annexes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** la convention de participation entre la SNC Bessan Développement et la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM à signer la convention de participation ainsi que tous les pièces annexes se rapportant au dossier ;
- **D'ENCAISSER** le versement de la participation de la Société SNC Bessan Développement ;

Fait et délibéré à PORTIRAGNES les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE





LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 46

Date de convocation :

Mardi 27 Octobre 2015

Affichage effectué le :

10 NOV. 2015

OBJET :

ZAC «LA CAPUCIERE» à
Bessan : approbation du Cahier
des Prescriptions Architecturale
Urbaines et Paysagères (CPAUP)
accompagné de ses annexes

N° 001739

Question N°15 à l'O.J.

Réf. : Accueil et aide aux entreprises
Rubrique dématérialisation : 2.1.4. ZAC

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de ses compétences en matière de « création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, touristiques, portuaires ou aéroportuaires d'intérêt communautaire », la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a pris l'initiative en 2009 de créer un Parc d'Activités Economiques sur le site « La Capucière » à Bessan. L'objectif poursuivi étant de réaliser sur une superficie d'environ 34 Ha, en entrée du territoire communautaire, au croisement d'infrastructure routière et en visibilité de l'autoroute A9, un nouveau quartier d'activités via un programme mixte d'activités tertiaires, commerciales, de production et de service.

Pour réaliser ce projet majeur et structurant pour le territoire, déclaré d'intérêt communautaire par délibération en date du 13 mai 2009, la Communauté d'agglomération a mis en œuvre une procédure de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC), dont le dossier de création a été approuvé par délibération du 6 février 2012 et le dossier de réalisation approuvé par délibération du 28 octobre 2013.

Pour implanter ce programme immobilier dans le périmètre de cette ZAC, la CAHM a retenu, suite à une mise en concurrence sous forme d'appel à projets, la candidature de la société CFA Midi-Pyrénées par délibération du 27 juin 2012 et a signé avec cette dernière un partenariat fort en vue de la conception, de la réalisation, le financement et l'exploitation du programme immobilier « Hélios Parc Eco-Méditerranée ». En accord avec le compromis de vente signé entre les deux parties, la SNC Bessan Développement s'est substitué à CFA Midi-Pyrénées.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 02 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze et le lundi 02 novembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **PORTIRAGNES (salle polyvalente)**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président.**

Présents :

AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, M. Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY, M. Alain LEBAUPE * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Claire LEVACHER * **CAUX :** Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL.

Mandants et Mandataires :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER * **AGDE :** M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **AUMES :** M. Jean-Marie AT donne pouvoir à M. Daniel RENAUD * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS donne pouvoir à M. Vincent GAUDY * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ donne pouvoir à Mme Catherine RASIGADE * **POMEROLS :** Mme Marie-Aimée POMAREDE donne pouvoir à M. Robert GAIRAUD * **VIAS :** Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Edgar SICARD

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

En parallèle, la Communauté d'agglomération a souhaité pouvoir concéder l'aménagement et les équipements publics de la zone, nécessaires pour desservir les futures constructions dans les conditions définies par les articles L 300-4 à L 300-5-2 du Code de l'Urbanisme. La société CFA Midi-Pyrénées a été désignée en qualité de concessionnaire pour l'aménagement de la ZAC « La Capucière » par délibération du 17 décembre 2012.

Une partie du programme immobilier porte sur un ensemble commercial composé d'une surface de vente de 9 602 m² et un drive de 210 m² d'emprise au sol. L'autorisation d'exploitation commerciale a été autorisée au niveau départemental et national courant 2015. Dès lors, la SNC Bessan Développement a déposé une demande de permis de construire pour cet ensemble commercial fin octobre 2015.

Monsieur le Président expose que le Cahier de Prescriptions Architecturales Urbaines et Paysagères est un document qui vient en complément des dispositions générales règlementaires du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bessan, applicable uniquement à la ZAC « La Capucière ». Il est un outil indispensable pour promouvoir un aménagement de qualité du site et des constructions futures et doit être approuvé par l'organe délibérant de la collectivité à l'initiative de la ZAC et ce, conformément au compromis de vente signé entre la CAHM et la société CFA Midi-Pyrénées le 9 juillet 2012.

L'objet de ce document est de présenter le contexte de l'opération de la ZAC « la Capucière », les intentions urbaines ainsi que les exigences qualitatives du projet et ainsi assurer son homogénéité d'ensemble sur le plan architectural, urbain et paysager.

Il regroupe :

- des prescriptions d'ordre réglementaire venant expliquer et compléter les dispositions prévues au PLU.
- des préconisations d'ordre urbanistique, architecturale, paysagère pour aller au-delà du contexte réglementaire et apporter des compléments qualitatifs pour l'entretien et la préservation des nouvelles constructions

Les membres du Conseil Communautaire sont amenés à se prononcer sur l'approbation du Cahier de Prescriptions Architecturales Urbaines et Paysagères et ses annexes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** le Cahier de Prescriptions Architecturales Urbaines et Paysagères et ses annexes ci-inclus à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer les documents se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré à PORTIRAGNES les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE





LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 02 NOVEMBRE 2015

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 46

Date de convocation :
Mardi 27 Octobre 2015

Affichage effectué le :
10-NOV. 2015

OBJET :

ZAC «LA CAPUCIERE»
à Bessan approbation de la
parcelle cadastrée Section BV,
n°28 d'une superficie de 98 m²
appartenant à l'Etat

N° 001740

Question N°16 à l'O.J.

Réf. : *Accueil et aide aux entreprises*
Rubrique dématérialisation : 3.1. Acquisitions

L'an deux mille quinze et le lundi 02 novembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à PORTIRAGNES (salle polyvalente), sous la présidence de M. Gilles D'ETTORE, Président.

Présents :

AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJO, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, M. Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY, M. Alain LEBAUPE * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Claire LEVACHER * **CAUX** : Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE * **SAINTE THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * **SAINTE PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL.

Mandants et Mandataires :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER * **AGDE** : M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **AUMES** : M. Jean-Marie AT donne pouvoir à M. Daniel RENAUD * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS donne pouvoir à M. Vincent GAUDY * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ donne pouvoir à Mme Catherine RASIGADE * **POMEROLS** : Mme Marie-Aimée POMAREDE donne pouvoir à M. Robert GAIRAUD * **VIAS** : Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Edgar SICARD

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de sa compétence en matière de « création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, touristiques, portuaires ou aéroportuaires d'intérêt communautaire », la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a pour mission d'assurer la maîtrise foncière dans le périmètre de l'opération d'aménagement économique ZAC de « La Capucière » sur la commune de Bessan.

L'objectif poursuivi pour cette opération économique est de réaliser sur une superficie d'environ 34 Ha -en entrée du territoire communautaire, au croisement d'infrastructure routière et en visibilité de l'autoroute A9- un nouveau quartier d'activités via un programme mixte d'activités tertiaires, commerciales, de production et de service.

Pour réaliser ce projet majeur et structurant pour le territoire, déclaré d'intérêt communautaire par délibération du 13 mai 2009, la Communauté d'agglomération a mis en œuvre une procédure de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC), dont :

- le dossier de création a été approuvé par délibération du 6 février 2012
- le projet de ZAC « La Capucière » a été déclaré d'utilité publique arrêté préfectoral n°2013-II-901 du 7 juin 2013
- le dossier de réalisation approuvé par délibération du 28 octobre 2013.

Monsieur le Rapporteur expose que dans le cadre de cette opération, il est nécessaire d'acquérir la parcelle cadastrée section BV n°28 d'une superficie 98 m² située en bordure de l'A9 et dans le périmètre de la ZAC « La Capucière », propriété de l'Etat qui a accepté la vente à l'amiable sur la base du prix fixé dans l'évaluation en date du 24 juillet 2013 de la Brigade d'Evaluation de France Domaine qui est de 15 €/m².

C'est dans ce cadre qu'il est proposé l'acquisition amiable de la parcelle cadastrée section BV n°28 au prix défini de 15 €/m², soit pour un montant total de 1 470 €, les frais d'acte notarié étant à la charge de la CAHM.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer sur cette acquisition.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE FAIRE** l'acquisition de la parcelle cadastrée section BV n°28 appartenant à l'Etat, d'une superficie de 98 m² au prix de 1 470 € auquel il conviendra de rajouter les frais d'actes notariés ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer l'acte authentique à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette acquisition ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget annexe de « La Capucière ».

Fait et délibéré à PORTIRAGNES les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE





LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 46

Date de convocation :
Mardi 27 Octobre 2015

Affichage effectué le :
10 NOV. 2015

OBJET :

Réalisation de la Pépinière-Hôtel
d'entreprises HélioPole - mission
de maîtrise d'œuvre :
constitution d'un jury

N° 001741

Question N°17 à l'O.J.

Réf. : *Accueil et aide aux entreprises*
Rubrique *dématérialisation* : 1.7.1. Délibération
constituant un jury

Monsieur le Président rappelle que le futur parc éco-méditerranée « La Capucière/Hélios » à Bessan, idéalement situé au cœur de l'arc méditerranéen et desservi par les autoroutes A9 (sortie 34) et A75, va accueillir sur une surface d'environ 35 hectares, des activités de commerce, d'industrie et d'artisanat, ainsi qu'une offre d'immobilier d'entreprises pour le secteur tertiaire.

C'est au sein de ce qui pourra constituer dans les prochaines années un véritable centre d'affaires régional que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée souhaite implanter un projet d'immobilier et de services destiné à promouvoir et accompagner la création d'entreprises avec une pépinière d'entreprises innovantes et un hôtel d'entreprises.

L'objectif est de proposer un outil de développement économique capable de soutenir la création d'emplois et de richesses sur le territoire, d'orienter et de soutenir les projets avant la création de l'entreprise d'une part, et d'accompagner les entreprises durant les 5 premières années de leur développement afin d'optimiser le taux de pérennisation des structures accompagnées.

La réalisation d'une pépinière/hôtel d'entreprises constitue également un facteur clé de succès dans l'équilibre financier de ce futur complexe immobilier et de services et nécessite la création d'un bâtiment d'une surface d'environ 2 100 m², composé de bureaux, salle de réunion et d'aménagements extérieurs (voies de circulation, stationnements, espaces verts...)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 02 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze et le lundi 02 novembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **PORTIRAGNES (salle polyvalente)**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président.**

Présents :

AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, M. Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY, M. Alain LEBAUDE * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Claire LEVACHER * **CAUX :** Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL.

Mandants et Mandataires :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER * **AGDE :** M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **AUMES :** M. Jean-Marie AT donne pouvoir à M. Daniel RENAUD * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS donne pouvoir à M. Vincent GAUDY * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ donne pouvoir à Mme Catherine RASIGADE * **POMEROLS :** Mme Marie-Aimée POMAREDE donne pouvoir à M. Robert GAIRAUD * **VIAS :** Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Edgar SICARD

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Ainsi, un concours d'architecte restreint a été lancé sur la base d'un montant prévisionnel de travaux de 2 806 000 € HT maximum (2 526 000 € HT pour la construction et 280 000 € HT pour les VRD). Cette procédure nécessite l'élection d'un jury.

Par conséquent, monsieur le Rapporteur propose aux membres du Conseil communautaire, conformément à l'article 24 du Code des Marchés Publics de procéder également à l'élection du jury pour le marché concernant le choix d'un maître d'œuvre pour la réalisation de la pépinière-entreprise Heliopole.

Il précise que le jury est composé de :

- cinq élus titulaires et autant de suppléants et que l'élection doit avoir lieu à la représentation proportionnelle au plus fort reste
- personnalité(s) dont la participation présenterait un intérêt particulier au regard de l'objet du concours, que le Président peut désigner.
- membres (au moins un tiers) ayant la même qualification professionnelle que celle requise des candidats désignés par le Président du jury.

Il indique que conformément à l'article L 2121-21 du CGCT complétée par la loi N°2044-809 du 13 août 2004 relative aux responsabilités et libertés locales, l'élection des membres du jury a lieu au scrutin secret, sauf si la collectivité décide à l'unanimité de procéder au scrutin public.

Ainsi, il donne lecture des listes déposées et propose aux membres du Conseil communautaire de procéder à l'élection des membres du jury.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Vu les résultats du scrutin,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE PROCEDER** au scrutin public à main levée ;
- **DE PROCLAMER** que le jury pour le concours restreint pour le choix d'un maître d'œuvre concernant d'œuvre concernant la réalisation de la pépinière-entreprise Heliopole sera composé des membres suivants :
 - **membres titulaires :**
M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS, MM. Sébastien FREY, Robert GAIRAUD, Allain JALABERT
 - **membres suppléants :**
MM. Jean-Marie AT, Christian THERON, Rémi BOUYALA, Mmes Catherine CORBIER, Claire LEVACHER
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à PORTIRAGNES les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE





LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 46

Date de convocation :
Mardi 27 Octobre 2015

Affichage effectué le :
10 NOV. 2015

OBJET :

PAEHM «L'AUDACIEUX»
à Florensac : cession du lot n°12
d'une superficie de 1 013 m²
Section AS, n° cadastral 153
à M. SIRVEN Christopher pour
l'implantation de son entreprise
d'électricité

N° 001742

Question N°18 à l'O.J.

Réf. : *Accueil et aide aux entreprises*
Rubrique dématérialisation : 3.2. Aliénations

- ✓ *Vu la délibération du 27 juin 2012 fixant le prix de commercialisation des lots du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « L'Audacieux » situé au lieu-dit « L'Aumorine » à Florensac,*
- ✓ *Conformément à l'avis de France Domaine en date du 27 mars 2013 sur le prix de cession des lots »,*
- ✓ *En préalable à cette question, il est nécessaire d'annuler la délibération n° 1310 du 3 février 2014 acceptant la cession du lot n° 12 d'une superficie de 1 013 m² à M. LAURENT Julien (société JL ELEC) en raison du désistement de cette personne.*

Monsieur le Vice-Président rappelle que dans le cadre de ses compétences en matière de « création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, touristiques, portuaires ou aéroportuaires d'intérêt communautaire », la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a réalisé l'aménagement du Parc d'Activités Economiques dénommé « L'Audacieux » qui est composé de 22 lots allant de 1 000 m² à 2 000 m² et dispose d'une connexion en très haut débit par fibre optique.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 02 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze et le lundi 02 novembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **PORTIRAGNES (salle polyvalente)**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président.**

Présents :

AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, M. Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY, M. Alain LEBAUPE * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Claire LEVACHER * **CAUX :** Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE * **SAINTE THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * **SAINTE PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL.

Mandants et Mandataires :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER * **AGDE :** M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **AUMES :** M. Jean-Marie AT donne pouvoir à M. Daniel RENAUD * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS donne pouvoir à M. Vincent GAUDY * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ donne pouvoir à Mme Catherine RASIGADE * **POMEROLS :** Mme Marie-Aimée POMAREDE donne pouvoir à M. Robert GAIRAUD * **VIAS :** Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Edgar SICARD

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Président expose que monsieur SIRVEN Christopher est gérant d'une société d'électricité créée en 2012 sous le statut d'autoentrepreneur et fort de la croissance de ses activités elle est passée au statut de SARL unipersonnelle en avril 2014. Ne disposant que peu de place dans son entrepôt actuel et pour permettre le développement de son entreprise en diversifiant ses prestations, notamment en termes de climatisation, monsieur SIRVEN souhaite acquérir le lot n°12 (parcelle cadastrée section AS, n°153) d'une superficie de 1 013 m² afin de construire un bâtiment composé d'une partie atelier/stockage dédiée à son entreprise et une partie séparée pour de la location à une autre activité professionnelle. Monsieur SIRVEN souhaite combiner ce bâtiment professionnel avec un logement de fonction. L'implantation de ce projet permettra à moyen terme la création d'un emploi permanent à l'année.

Par conséquent, il est proposé aux membres du Conseil communautaire de vendre à monsieur SIRVEN Christopher le lot n°12 d'une superficie de 1 013 m² du PAEHM « L'Audacieux » à Florensac aux conditions suivantes dont l'implantation de ce projet permettra à moyen terme la création d'un emploi permanent à l'année :

Pour le lot n° 12 :

▪ **Prix au mètre carré :** 47 € H.T./m²

Soit un prix total du lot n° 12 de : 47 611 € H.T.

Auquel il convient de rajouter la T.V.A sur la marge d'un montant de 7 405,03 €

Soit un prix de vente TTC du lot n° 12 de : 55 016,03 € TTC

Il indique que l'acquéreur devra en outre s'acquitter :

- des frais de géomètre d'un montant de 475,14 € T.T.C. par lot ainsi que tous les frais, droits et honoraires pour l'acte de vente

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer sur la cession dudit lot.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Président

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** la vente du lot n°12 d'une superficie de 1 013 m² à monsieur SIRVEN Christopher ou à toute personne morale se substituant à lui que ce dernier pourra désigner sous réserve qu'il en soit associé au prix de 47 611 € HT auquel il convient de rajouter la TVA sur la marge d'un montant de 7 405,03 euros, soit un prix de vente TVA sur la marge comprise de 55 016,03 euros. L'acquéreur devant supporter, les frais, droits et honoraires de l'acte de vente ainsi que les frais de géomètre ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, ou son représentant, à signer l'acte authentique à intervenir soit au profit de monsieur SIRVEN Christopher, soit au profit de toute personne morale que ce dernier se réserve de désigner sous réserve qu'il en soit associé ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **D'ENCAISSER** la somme correspondante sur le budget annexe du PAEHM de « L'Audacieux ».

Fait et délibéré à PORTIRAGNES les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE





LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 46

Date de convocation :
Mardi 27 Octobre 2015

Affichage effectué le :
10 NOV. 2015

OBJET :

PAEHM «L'AUDACIEUX»
à Florensac : cession du lot n°13
d'une superficie de 1 090 m²
Section AS, numéro cadastral
154 à M. MARTINEZ Alexandre
pour l'implantation de son
entreprise spécialisée en travaux
de rénovation intérieure

N° 001743

Question N°19 à l'O.J.

Réf. : Accueil et aide aux entreprises
Rubrique dématérialisation : 3.2. Aliénations

- ✓ Vu la délibération du 27 juin 2012 fixant le prix de commercialisation des lots du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « L'Audacieux » situé au lieu-dit « L'Aumorine » à Florensac,
- ✓ Conformément à l'avis de France Domaine en date du 27 mars 2013 sur le prix de cession des lots »,
- ✓ En préalable à cette question, il est nécessaire d'annuler la délibération n° 1067 du 27 mai 2013 acceptant la cession du lot n° 13 d'une superficie de 1 090 m² à M. ASTRUC Jean-François (société SAVEURS PIZZAS) en raison du désistement de cette personne.

Monsieur le Vice-Président rappelle que dans le cadre de ses compétences en matière de « création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, touristiques, portuaires ou aéroportuaires d'intérêt communautaire », la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a réalisé l'aménagement du Parc d'Activités Economiques dénommé « L'Audacieux » qui est composé de 22 lots allant de 1 000 m² à 2 000 m² et dispose d'une connexion en très haut débit par fibre optique.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 02 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze et le lundi 02 novembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **PORTIRAGNES (salle polyvalente)**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président.**

Présents :

AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, M. Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY, M. Alain LEBAUPE * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Claire LEVACHER * **CAUX :** Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL.

Mandants et Mandataires :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER * **AGDE :** M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **AUMES :** M. Jean-Marie AT donne pouvoir à M. Daniel RENAUD * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS donne pouvoir à M. Vincent GAUDY * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ donne pouvoir à Mme Catherine RASIGADE * **POMEROLS :** Mme Marie-Aimée POMAREDE donne pouvoir à M. Robert GAIRAUD * **VIAS :** Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Edgar SICARD

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Rapporteur exposer que monsieur MARTINEZ Alexandre est gérant d'une société spécialisée dans les travaux de rénovation d'intérieur créée en 2013 sous le statut d'autoentrepreneur. Disposant d'un bâtiment exigu ne permettant pas de pouvoir stocker tout l'outillage et la matière première indispensable à l'entreprise et vu la forte croissance de son activité monsieur MARTINEZ souhaite acquérir le lot n°13 (parcelle cadastrée section AS, n°154) d'une superficie de 1 090 m² afin de construire un bâtiment composé d'une partie atelier/stockage et une partie showroom. Monsieur MARTINEZ souhaite combiner ce bâtiment professionnel avec un logement de fonction. L'implantation de ce projet lui permettra à court terme de changer de statut juridique et de recruter sur poste à temps complet.

Par conséquent, il est proposé aux membres du Conseil communautaire de vendre à monsieur MARTINEZ Alexandre le lot n°13 d'une superficie de 1 090 m² du PAEHM « L'Audacieux » à Florensac aux conditions suivantes dont l'implantation de ce projet permettra à moyen terme la création d'un emploi permanent à l'année :

Pour le lot n° 13

- *Prix au mètre carré :* 47 € H.T./m²
Soit un prix total du lot n° 13 de : 51 230 € H.T.
- *Auquel il convient de rajouter la T.V.A sur la marge d'un montant de 7 967,90 €*
Soit un prix de vente TTC du lot n° 13 de : 59 197,90 € TTC

L'acquéreur devra en outre s'acquitter :

- des frais de géomètre d'un montant de 475,14 € T.T.C. par lot ainsi que tous les frais, droits et honoraires pour l'acte de vente

L'acquéreur s'engage à payer le montant global au comptant à la signature de l'acte authentique ainsi que tous les frais, droits et honoraires pour l'acte de vente.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer sur la cession dudit lot.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Président

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** la vente du lot n°13 d'une superficie de 1 090 m² à monsieur MARTINEZ Alexandre ou à toute personne morale se substituant à lui que ce dernier pourra désigner sous réserve qu'il en soit associé au prix de 51 230 € HT auquel il convient de rajouter la TVA sur la marge d'un montant de 7 967,90 euros, soit un prix de vente TVA sur la marge comprise de 59 197,90 euros. L'acquéreur devant supporter, les frais, droits et honoraires de l'acte de vente ainsi que les frais de géomètre ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, ou son représentant, à signer l'acte authentique à intervenir soit au profit de monsieur MARTINEZ Alexandre, soit au profit de toute personne morale que ce dernier se réserve de désigner sous réserve qu'il en soit associé ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **D'ENCAISSER** la somme correspondante sur le Budget annexe du PAEHM de « L'Audacieux ».

Fait et délibéré à PORTIRAGNES les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE





LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 46

Date de convocation :
Mardi 27 Octobre 2015

Affichage effectué le :

10 NOV. 2015

OBJET :

Site de «La Méditerranéenne»
à Agde : acquisition des parcelles
appartenant à Mme BONNET
Karine au prix de 129 000 €
d'une superficie total d'environ
125 m²

N° 001744

Question N°20 à l'O.J.

Réf. : Stratégie urbaine et rurale
Rubrique dématérialisation : 3.1. Acquisitions

Monsieur le Vice-Président rappelle que :

- dans le cadre de l'aménagement de son territoire, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée s'est engagée, aux côtés de la ville d'Agde, dans une réflexion globale de requalification/restructuration de l'entrée Nord de la commune (dit quartier du Canalet) et d'un retournement de la ville sur son fleuve ;
- par délibération en date du 29 juin 2009, le Conseil communautaire s'est prononcé sur l'Intérêt communautaire du PAEHM « La Méditerranéenne » qui est situé à un emplacement stratégique sur la ville d'Agde à proximité de l'A9, de l'A75 et de l'aéroport et en connexion immédiate avec la gare SNCF et le Canal du Midi. L'idée est de créer sur ce site une nouvelle polarité urbaine et économique en cohérence avec son environnement naturel, architectural et paysager ancré dans le quartier du Canalet. D'un périmètre d'environ 4 hectares, ce secteur sera un atout fondamental pour le développement et la mise en valeur du territoire ;
- les objectifs d'aménagement du quartier sont de créer la porte d'entrée du territoire, assurer le développement économique et promouvoir le site (activités tertiaires, culturelles...), améliorer l'offre touristique et capter le flux touristique pour favoriser le dynamisme commercial, bénéficier d'un pôle multi-modal afin d'offrir une facilité de déplacements et engager la recomposition urbaine du quartier du Canalet afin d'améliorer le cadre de vie des habitants.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 02 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze et le lundi 02 novembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **PORTIRAGNES (salle polyvalente)**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président.**

Présents :

AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVILLA, M. Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY, M. Alain LEBAUPE * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONNET, Mmes Laurence THOMAS, Claire LEVACHER * **CAUX** : Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * **SAINT PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL.

Mandants et Mandataires :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER * **AGDE** : M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **AUMES** : M. Jean-Marie AT donne pouvoir à M. Daniel RENAUD * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS donne pouvoir à M. Vincent GAUDY * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ donne pouvoir à Mme Catherine RASIGADE * **POMEROLS** : Mme Marie-Aimée POMAREDE donne pouvoir à M. Robert GAIRAUD * **VIAS** : Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Edgar SICARD

Rapporteur : Sébastien FREY, vice-président délégué à l'élaboration et le suivi du schéma de mutualisation

Monsieur le Vice-Président expose que l'aménagement du PAEHM « La Méditerranéenne » passe d'abord par une maîtrise complète du foncier avant l'effacement d'une grande partie du bâti existant et la dépollution des sols (ancienne usine d'engrais).

La CAHM possède environ 80 % du foncier (ancien site industriel de la Méditerranéenne). Les 20 % restant sont constitués d'habitations et d'activités économiques pour lesquelles les négociations sont en cours.

Dans ce cadre, il est proposé d'acquérir les parcelles HK n°22 (lots 1, 3, 5 et 7) et HK n°170 situées 37 avenue Raymond Pitet d'une superficie au sol totale d'environ 125 m² à madame BONNET Karine au prix de 129 000 € conformément à l'évaluation de France Domaine, composées d'un logement de 70 m² (1 SAM-cuisine, 2 chambres, 1 salle de bains) avec 30 m² jardin et 24 m² passage.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Vice-Président,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** l'acquisition des parcelles cadastrées Section HK, n°22 (lots 1, 3, 5 et 7) et Section HK, n°170 d'une superficie au sol d'environ 125 m² à madame BONNET Karine au prix de 129 000 € conformément à l'évaluation de France Domaine ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer toutes les pièces se rapportant à cette acquisition ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget annexe de « La Méditerranéenne ».

Fait et délibéré à PORTIRAGNES les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE





LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Affiliés au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 46

Date de convocation :
Mardi 27 Octobre 2015

Affichage effectué le :
10 NOV. 2015

OBJET :

Site de la «Méditerranéenne»
à Agde : acquisition d'une
parcelle appartenant à Mme
OLIVIER Danièle au prix de
136 500 € d'une superficie au sol
d'environ 108 m²

N° 001745

Question N°21 à l'O.J.

Réf. : Stratégie urbaine et rurale
Rubrique dématérialisation : 3.1. Acquisitions

Monsieur le Vice-Président rappelle que :

- dans le cadre de l'aménagement de son territoire, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée s'est engagée, aux côtés de la ville d'Agde, dans une réflexion globale de requalification/restructuration de l'entrée Nord de la commune (dit quartier du Canalet) et d'un retournement de la ville sur son fleuve ;
- par délibération en date du 29 juin 2009, le Conseil communautaire s'est prononcé sur l'Intérêt communautaire du PAEHM « La Méditerranéenne » qui est situé à un emplacement stratégique sur la ville d'Agde à proximité de l'A9, de l'A75 et de l'aéroport et en connexion immédiate avec la gare SNCF et le Canal du Midi. L'idée est de créer sur ce site une nouvelle polarité urbaine et économique en cohérence avec son environnement naturel, architectural et paysager ancré dans le quartier du Canalet. D'un périmètre d'environ 4 hectares, ce secteur sera un atout fondamental pour le développement et la mise en valeur du territoire ;
- les objectifs d'aménagement du quartier sont de créer la porte d'entrée du territoire, assurer le développement économique et promouvoir le site (activités tertiaires, culturelles...), améliorer l'offre touristique et capter le flux touristique pour favoriser le dynamisme commercial, bénéficier d'un pôle multi-modal afin d'offrir une facilité de déplacements et engager la recomposition urbaine du quartier du Canalet afin d'améliorer le cadre de vie des habitants.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 02 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze et le lundi 02 novembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **PORTIRAGNES (salle polyvalente)**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président.**

Présents :

AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, M. Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY, M. Alain LEBAUPE * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Claire LEVACHER * **CAUX :** Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE * **SAIN'T THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * **SAIN'T PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL.

Mandants et Mandataires :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER * **AGDE :** M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **AUMES :** M. Jean-Marie AT donne pouvoir à M. Daniel RENAUD * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS donne pouvoir à M. Vincent GAUDY * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ donne pouvoir à Mme Catherine RASIGADE * **POMEROLS :** Mme Marie-Aimée POMAREDE donne pouvoir à M. Robert GAIRAUD * **VIAS :** Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Edgar SICARD

Rapporteur : Sébastien FREY, vice-président délégué à l'élaboration et le suivi du schéma de mutualisation

Monsieur le Vice-Président expose que l'aménagement du PAEHM « La Méditerranéenne » passe d'abord par une maîtrise complète du foncier avant l'effacement d'une grande partie du bâti existant et la dépollution des sols (ancienne usine d'engrais).

La CAHM possède environ 80 % du foncier (ancien site industriel de la Méditerranéenne). Les 20 % restant sont constitués d'habitations et d'activités économiques pour lesquelles les négociations sont en cours.

Dans ce cadre, il est proposé d'acquérir la parcelle HK n°28 située 33 avenue Raymond Pitet d'une superficie au sol d'environ 108 m² à madame OLIVIER Danièle au prix de 136 500 € conformément à l'évaluation de France Domaine, composée d'un logement en location de 90 m² (1 cuisine, 1 salon, 3 chambres) avec 116 m² garage.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** l'acquisition la parcelle cadastrée Section HK, n°28 d'une superficie au sol d'environ 108 m² à madame OLIVIER Danièle au prix de 136 500 € conformément à l'évaluation de France Domaine ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer toutes les pièces se rapportant à cette acquisition ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget annexe de la Méditerranéenne.

Fait et délibéré à PORTIRAGNES les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE





LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 46

Date de convocation :
Mardi 27 Octobre 2015

Affichage effectué le :
10 NOV. 2015

OBJET :

Syndicat Mixte de la Filière
Viande de l'Hérault :
participation financière
de la CAHM

N° 001746

Question N°22 à l'O.J.

Réf. : Accueil et aide aux entreprises
Rubrique dématérialisation : 7.9. Prise de
participation

Monsieur le Vice-Président rappelle que la rentabilité d'un abattoir est liée aux cours de la viande et à l'efficacité de l'outil de production. Le marché de la filière viande très concurrentiel tire les prix vers le bas, l'abattage n'est plus une activité qui dégage des marges suffisantes. Aussi, de nombreux abattoirs ont fermé faute d'avoir anticipé ce phénomène mais, à l'inverse, ceux qui ont développé des services autour de l'abattage (découpe, transformation, par exemple) dégagent des marges financières qui leur permettent de voir l'avenir plus sereinement.

Monsieur le Rapporteur expose que l'Abattoir de Pézenas dispose d'un outil plutôt ancien, il est donc nécessaire d'identifier et de prioriser les investissements qui doivent être réalisés pour se montrer plus compétitif. En 2014, grâce à une gestion rigoureuse et aux investissements réalisés (atelier de découpe, bistouris), la régie syndicale de l'Abattoir de Pézenas a dégagé un bénéfice de 9 776,54 €. A la demande de la nouvelle équipe en place, un audit est en cours de réalisation afin de fixer un cap politique et opérationnel pour les années à venir afin de mettre en place une stratégie de développement du Syndicat Mixte de la Filière Viande de l'Hérault pour 2015/2016 pour rentabiliser la chaîne de production et d'identifier les priorités d'investissement selon les objectifs définis ci-dessous.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 02 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze et le lundi 02 novembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **PORTIRAGNES (salle polyvalente)**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président.**

Présents :

AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, M. Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY, M. Alain LEBAUPE * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Claire LEVACHER * **CAUX** : Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * **SAINT PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL.

Mandants et Mandataires :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER * **AGDE** : M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **AUMES** : M. Jean-Marie AT donne pouvoir à M. Daniel RENAUD * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS donne pouvoir à M. Vincent GAUDY * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ donne pouvoir à Mme Catherine RASIGADE * **POMEROLS** : Mme Marie-Aimée POMAREDE donne pouvoir à M. Robert GAIRAUD * **VIAS** : Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Edgar SICARD

Rapporteur : Rémy BOUYALA, Conseiller délégué à la synergie des zones d'activités économiques

Dans le cadre de la gestion des Abattoirs :

- **Objectif N°1** : rationaliser la chaîne de production
 - Action N°1 : audit interne des chaînes d'abattage, de découpe et de transformation
 - Diagnostic pénibilité réalisé par un cabinet conseil
 - Diagnostic de process de fabrication réalisé par un cabinet conseil externe

Résultats attendus :

 - Identifier les priorités d'investissement sur les chaînes de fabrication pour en augmenter la rentabilité
 - Identifier les investissements éligibles à des financements au titre de la pénibilité au travail
- **Objectif N°2** : mise en place d'une comptabilité analytique et de repères de gestion
 - Action N°1 : audit interne des chaînes d'abattage, de découpe et de transformation
 - Analyse réalisée en interne sur la structure des recettes et des dépenses,
 - Pré-diagnostic de la rentabilité de chaque chaîne d'abattage et de l'atelier de découpe,
 - Diagnostic financier et comptable, étude de l'actif à réaliser par un cabinet conseil
- **Objectif N°3** : modernisation de la chaîne de production pour une meilleure rentabilité d'exploitation
 - Action N°1 : suite aux audits, choix de modernisation d'une chaîne de production (gros bétail, petit bétail, découpe, transformation)

Dans le cadre de l'animation de la filière viande :

Résultats attendus : Augmenter le chiffre d'affaires de l'abattoir par le volume d'abattage, de découpe et de transformation.

- **Objectif N°1** : fédérer la filière viande amont et aval
 - Action N°1 : mise en relation directe des éleveurs avec des magasins spécialisés de produits de terroir
- **Objectif N°2** : favoriser les circuits courts
 - Action N°1 : mutualiser du matériel de transport frigorifique pour les éleveurs.
 - Action N°2 : mise en place d'un service de surgélation pour ouvrir de nouveaux marchés aux éleveurs, aux bouchers et aux chevillards.
 - Action N°3 : réponse à des appels d'offre publics pour la restauration scolaire et autres établissements publics.

Résultats attendus : fidélisation de la clientèle afin d'augmenter les volumes d'abattage et de découpe en 2016, possibilité de nouveaux marchés par l'augmentation du délai légal de consommation grâce à la surgélation.
- **Objectif N°3** : accompagner les éleveurs sur le plan sanitaire
 - Action N°1 : mise en place d'un service d'accompagnement et de conseil en partenariat avec Groupement de Défense Sanitaire (GDS), la chambre d'agriculture et des vétérinaires privés.

PLAN DE FINANCEMENT DES ACTIONS 2015

	ACTIONS 2016	MONTANT HT	PART SMFVH	PART CAHM
GESTION DES ABATTOIRS COMPETENCE B DES STATUTS DU SMFVH	Objectif N°1 : Rationaliser la chaîne de production	17 000 €	12 466 €	4 534 €
	Objectif N°2 : Mise en place d'une comptabilité analytique et de repères de gestion	6 000 €	4 500 €	1 500 €
	Objectif N°3 : Modernisation de la chaîne de production pour une meilleure rentabilité d'exploitation	120 000 €	88 017 €	31 983 €
ANIMATION FILIERE VIANDE COMPETENCE A DES STATUTS DU SMFVH	Objectif N°1 : Fédérer la Filière viande amont et aval	20 000 €	14 666 €	5 334 €
	Objectif N°2 : Favoriser les circuits courts	32 072 €	24 852 €	7 220 €
	Objectif N°3 : Accompagner les éleveurs sur le plan sanitaire	3 000 €	3 000 €	
		198 072 €	147 501 €	50 571 €

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer sur le versement d'une subvention de 50 571 € au Syndicat Mixte de la Filière Viande de l'Hérault dans le cadre de ses actions menées en 2015 et ce afin de poursuivre la politique volontariste en matière de développement économique autour de la filière viande de l'Hérault.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Conseiller délégué à la synergie des zones d'activités économiques,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** le plan de financement des actions 2015 de la gestion des Abattoirs et de l'animation de la filière viande ;
- **DE POURSUIVRE** la politique volontariste en matière de développement économique autour de la filière viande de l'Hérault ;
- **D'AUTORISER** monsieur Le Président à verser une subvention au Syndicat mixte de la Filière Viande de l'Hérault pour un montant de 50 571 €, tel qu'il a été prévu au Budget primitif 2015 de la CAHM.

Fait et délibéré à PORTIRAGNES les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE





LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 02 NOVEMBRE 2015

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 46

Date de convocation :
Mardi 27 Octobre 2015

Affichage effectué le :
10 NOV. 2015

OBJET :

Maison du Travail Saisonnier :
demande de subvention Fonds
Social Européen 2015

N° 001747

Question N°23 à l'O.J.

Réf. : *Emploi et formation*
Rubrique dématérialisation : 8.6. Emploi,
formation professionnelle

Monsieur le Vice-Président rappelle que la Maison du Travail Saisonnier implantée à la mairie annexe du Cap d'Agde a conduit un grand nombre d'opérations depuis sa création en 2003, notamment, dans la sensibilisation des employeurs et travailleurs saisonniers au respect de la réglementation, à la prise en compte des risques sanitaires, la mise en place de manifestations de type forum, dans le domaine de l'emploi ou encore le recensement de logements à destination des travailleurs saisonniers.

Monsieur le Rapporteur expose que pour la période 2014-2020, la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) Languedoc-Roussillon propose à la Maison du Travail Saisonnier de la CAHM de répondre à un appel à projet pour l'obtention de Fonds Social Européen (FSE) concernant l'Axe 2 « *anticiper les mutations et sécuriser les parcours professionnels* ».

La MTS de la Communauté d'agglomération envisage donc de déposer un dossier de demande de subvention sur l'objectif « *Améliorer la gestion de l'emploi et des compétences en appuyant les démarches d'anticipation et de gestion de mutations* ». Le FSE intervient en complément d'un ou plusieurs co-financeurs publics et/ou privés, à hauteur de 60 % du coût éligible des projets de la Maison du Travail Saisonnier.

L'an deux mille quinze et le lundi 02 novembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à PORTIRAGNES (salle polyvalente), sous la présidence de M. Gilles D'ETTORE, Président.

Présents :

AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, M. Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY, M. Alain LEBAUBE * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Claire LEVACHER * **CAUX** : Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert CAIRAUD * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * **SAINT PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL.

Mandants et Mandataires :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER * **AGDE** : M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **AUMES** : M. Jean-Marie AT donne pouvoir à M. Daniel RENAUD * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS donne pouvoir à M. Vincent GAUDY * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ donne pouvoir à Mme Catherine RASIGADE * **POMEROLS** : Mme Marie-Aimée POMAREDE donne pouvoir à M. Robert CAIRAUD * **VIAS** : Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Edgar SICARD

Rapporteur : Alain GRENIER, vice-président délégué à l'emploi et la formation

Suite à un premier dépôt de demande de subvention FSE correspondant à la délibération adoptée en séance du 13 avril 2015, le service gestionnaire du FSE demande de présenter un nouveau plan de financement pour l'année 2015. Aussi, pour poursuivre ce projet il convient, dès lors, d'approuver le projet de demande de subvention auprès du FSE, afin de contribuer au co-financement des actions portées par la Maison du Travail Saisonnier selon le nouveau plan de financement qui prévoit pour 2015 :

- Financements publics – DIRECCTE.....	32 500,00 € (27,89 %)
- Fonds Européens – FSE.....	70 000,00 € (60,08 %)
- Apports en nature (partenaires sociaux).....	3 500,00 € (3,00 %)
- Établissement public – CAHM.....	10 519,00 € (9,03 %)
Total des ressources prévisionnelles pour 2015....	116 519,00 €

L'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur le nouveau plan de financement pour 2015 de la Maison du Travail Saisonnier de la CAHM afin de mettre en œuvre des actions concrètes en direction des travailleurs et employeurs saisonniers de son territoire pour la période 2014-2015 et d'autoriser son Président à solliciter la demande de subvention FSE à hauteur de 70 000 € pour le projet MTS.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Vice-Président délégué à l'emploi et la formation,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** le nouveau plan de financement pour 2015 ;
- **D'APPROUVER** la demande de subvention auprès de l'Etat, Direction Régionale des Entreprises de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi Languedoc-Roussillon pour l'exercice 2015 ;
- **D'APPROUVER** la demande de subvention auprès de l'Europe, dans le cadre du Fonds Social Européen 2015 ;
- **D'AUTORISER** le Président de la CAHM à signer toutes les pièces afférentes à ces demandes de subventions ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget principal de la CAHM.

Fait et délibéré à PORTIRAGNES les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 02 NOVEMBRE 2015

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 46

Date de convocation :
Mardi 27 Octobre 2015

Affichage effectué le :
10 NOV. 2015

OBJET :

Engagement pour la mise en
accessibilité des bâtiments
de la CAHM : autorisation
de signer et de présenter
la demande d'agenda
d'accessibilité programmé
(AD'AP)

N° 001748

Question N°24 à l'O.J.

Réf. : Infrastructure, bâtiments
Rubrique dématérialisation : 7.10. Finances

- *Le Code de la construction et de l'habitation ;*
- *La Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;*
- *L'Ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées ;*
- *Le Décret n°2014-1327 du 5 novembre 2014 relatif à l'agenda d'accessibilité programmé pour la mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) et des Installations Ouvertes au Public (IOP) ;*
- *Le Décret n°2014-1326 de 5 novembre 2014 modifiant les dispositions du Code de la construction et de l'habitation relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes ;*
- *L'Arrêté du 8 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R. 111-19-7 à R. 111-19-11 du Code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 du décret n°2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situés dans le cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public ;*
- *L'Arrêté du 15 décembre 2014 fixant les modèles des formulaires des demandes d'autorisation et d'approbation prévues dans le code de la construction et de l'habitation.*

L'an deux mille quinze et le lundi 02 novembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à PORTIRAGNES (salle polyvalente) sous la présidence de M. Gilles D'ETTORE, Président.

Présents :

AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, M. Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY, M. Alain LEBAUDE * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Claire LEVACHER * **CAUX :** Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALÀ * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE * **SAINTE THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * **SAINTE PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL.

Mandants et Mandataires :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER * **AGDE :** M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **AUMES :** M. Jean-Marie AT donne pouvoir à M. Daniel RENAUD * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS donne pouvoir à M. Vincent GAUDY * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ donne pouvoir à Mme Catherine RASIGADE * **POMEROLS :** Mme Marie-Aimée POMAREDE donne pouvoir à M. Robert GAIRAUD * **VIAS :** Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Edgar SICARD

Rapporteur : Gérard BARRAU, vice-président délégué aux espaces verts, bâtiment

Monsieur le Vice-Président rappelle que les gestionnaires d'Établissements Recevant du Public (ERP) et d'Installations Ouverte au Public (IOP) ont désormais l'obligation, pour mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, d'élaborer et de s'engager sur un agenda d'accessibilité programmé (Ad'Ap). Cet outil de stratégie patrimoniale pour la mise en accessibilité adossée à une programmation budgétaire permet à tout exploitant d'ERP/IOP de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de ses établissements après le 1^{er} janvier 2015, en toute sécurité juridique.

Monsieur le Rapporteur expose que les diagnostics de l'accessibilité des bâtiments de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ont démontré que six ERP ne sont pas conformes au 31/12/14 à la réglementation en vigueur en 2014. Aussi, un Ad'AP sera déposé avant la fin de l'année avec un étalement des travaux programmés sur trois exercices suivant le tableau financier de programmation joint en annexe pour les 18 bâtiments répertoriés :

- 2016 : l'aire d'accueil des gens du voyage, la Maison de l'Entreprise à Agde, l'Office du tourisme à Pomérols et la salle d'exposition à Pinet,
- 2017 : siège de la CAHM et ses bâtiments annexes B et C à Saint-Thibéry, la piscine de Pézenas
- 2018 : les 10 échoppes à Agde et les 2 échoppes à Pézenas dans le cadre des Métiers d'art

Les bâtiments en conformité feront l'objet d'une attestation d'accessibilité transmise au Préfet à savoir le Centre Aquatique d'Agde, l'échoppe 60 rue de l'Amour à Agde et le local d'exposition de la vigne et du vin à Montagnac.

L'Assemblée délibérante est invitée à approuver le projet d'Ad'AP et à autoriser son Président à présenter l'Agenda d'Accessibilité Programmé à la commission intercommunale pour l'accessibilité ainsi qu'auprès des services de l'Etat et de le mettre en œuvre en fonction des autorisations qui seront accordées.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président, délégué aux espaces verts, bâtiment
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** l'Agenda d'Accessibilité Programmée tel que présenté pour mettre en conformité les Etablissements Recevant du Public de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;
- **D'AUTORISER** le Président de la CAHM à signer et déposer la demande d'Ad'AP auprès du Préfet ;
- **D'INSCRIRE** au Budget principal de la CAHM les crédits nécessaires à la mise en conformité des bâtiments de la CAHM.

Fait et délibéré à PORTIRAGNES les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE





LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 02 NOVEMBRE 2015

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 46

Date de convocation :
Mardi 27 Octobre 2015

Affichage effectué le :
10 NOV. 2015

OBJET :

Livraison et fourniture
de carburants dans les cuves :
lancement d'une consultation
sous forme d'appel d'offres
ouvert et autorisation de
signature des marchés

N° 001749

Question N°25 à l'O.J.

Réf. : Achat, commande publique,
logistique et moyens
Rubrique dématérialisation : 1.1.1. Délibération
relative aux procédures des marchés publics

Monsieur le Vice-Président rappelle que le marché concernant la fourniture de carburants dans les cuves N°2011-49 arrive à son terme au 16 février 2016.

Monsieur le Rapporteur expose qu'afin de sécuriser l'approvisionnement et au vue des délais administratifs imposés par le Code des marchés publics, il convient de lancer une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 57 et suivants du Code des marchés publics et d'autoriser monsieur le Président à signer les marchés à intervenir.

Il indique que le dossier de consultation comprend deux lots :

- ✓ Lot 1 : Livraison et fourniture de gasoil dans la cuve de Portiragnes
- ✓ Lot 2 : Livraison et fourniture de gazole non routier (GNR) dans la cuve de Saint-Thibéry

Il précise que le montant maximum de ces deux lots a été estimé à la somme de 17 000 € HT/an.

L'an deux mille quinze et le lundi 02 novembre à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à PORTIRAGNES (salle polyvalente) sous la présidence de M. Gilles D'ETTORE, Président.

Présents :

AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, M. Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY, M. Alain LEBAUDE * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Claire LEVACHER * **CAUX** : Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE * **SAIN'T THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * **SAIN'T PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL.

Mandants et Mandataires :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER * **AGDE** : M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **AUMES** : M. Jean-Marie AT donne pouvoir à M. Daniel RENAUD * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS donne pouvoir à M. Vincent GAUDY * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ donne pouvoir à Mme Catherine RASIGADE * **POMEROLS** : Mme Marie-Aimée POMAREDE donne pouvoir à M. Robert GAIRAUD * **VIAS** : Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Edgar SICARD

Rapporteur : Robert GAIRAUD, vice-président délégué à la commande publique, propreté voirie

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer sur cette consultation et à autoriser monsieur le Président à signer les marchés à intervenir, conformément aux choix des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Oui l'exposé de son Vice-Président, délégué à la commande publique, propreté voirie
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE SE PRONONCER** favorablement sur le lancement d'une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert pour la livraison et la fourniture de carburants dans les cuves ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ou son Représentant à signer les marchés à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce marché ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget principal de la CAHM.

Fait et délibéré à PORTIRAGNES les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE





LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 02 NOVEMBRE 2015

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 46

Date de convocation :
Mardi 27 Octobre 2015

Affichage effectué le :
10 NOV. 2015

OBJET :

Groupement de commandes
gaz-électricité :
Avenant n°1 à la convention
constitutive-intégration du
SICTOM Pézenas-Agde comme
membre du groupement

N° 001750

Question N°26 à l'O.J.

Réf. : Achat, commande publique,
logistique et moyens
Rubrique dématérialisation : 1.7.1. Délibération
intéressant les conventions de groupements de
commande

L'an deux mille quinze et le lundi 02 novembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à PORTIRAGNES (salle polyvalente), sous la présidence de M. Gilles D'ETTORE, Président.

Présents :

AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, M. Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY, M. Alain LEBAUPE * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Claire LEVACHER * **CAUX** : Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * **SAINT PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL.

Mandants et Mandataires :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER * **AGDE** : M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **AUMES** : M. Jean-Marie AT donne pouvoir à M. Daniel RENAUD * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS donne pouvoir à M. Vincent GAUDY * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ donne pouvoir à Mme Catherine RASIGADE * **POMEROLS** : Mme Marie-Aimée POMAREDE donne pouvoir à M. Robert GAIRAUD * **VIAS** : Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Edgar SICARD

Rapporteur : Robert GAIRAUD, vice-président délégué à la commande publique, propreté voirie

Monsieur le Vice-Président rappelle que l'obligation légale de mettre en concurrence la fourniture de gaz en 2015, puis la fourniture d'électricité en 2016 offre une nouvelle opportunité de renforcer la mutualisation des commandes.

Par conséquent, au vu de l'intérêt de proposer un volume important afin d'obtenir des tarifs compétitifs et des besoins de chacun, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a décidé par délibération du 29 septembre 2015 d'adhérer au groupement de commandes gaz-électricité composé de la ville d'Agde, de l'office de Tourisme Agde/Cap d'Agde et de la Société de Développement d'Agde et du Littoral.

Monsieur le Rapporteur expose que par délibération en date du 26 février 2015, le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de Pézenas-Agde a décidé d'adhérer au groupement de commandes pour la fourniture d'électricité.

Ainsi, il propose aux membres du Conseil communautaire d'intégrer, par avenant N°1 à la convention constitutive, le SICTOM Pézenas-Agde aux membres du groupement.

Il indique que le premier marché relatif à la fourniture et l'acheminement en gaz naturel a permis de faire une économie globale (tous membres du groupement confondus) de près de 18 % sur les factures de gaz.

L'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président, délégué à la commande publique, propreté voirie
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** l'avenant N°1 à la convention constitutive pour l'intégration du SICTOM Pézenas-Agde comme membre du groupement ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer l'avenant N°1 ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget principal de la CAHM.

Fait et délibéré à PORTIRAGNES les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 46

Date de convocation :
Mardi 27 Octobre 2015

Affichage effectué le :
10 NOV. 2015

OBJET :

Gestion durable de l'eau
et des milieux aquatiques :
renouvellement du poste
de chargé de mission

N° 001751

Question N°27 à l'O.J.

Réf. : Administration générale et
ressources

Rubrique dématérialisation : 4.2.3. Délibérations
relatives aux créations d'emplois contractuels

Monsieur le Vice-Président rappelle que par délibération en date du 1^{er} mars 2010, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a décidé la création d'un poste de chargé de mission « *gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques* » chargé de l'animation de l'accord-cadre de coopération pour la gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques (outil de planification à l'échelle du territoire des études et travaux dans le domaine de l'eau).

Ce poste avait été pourvu par l'engagement d'un agent contractuel dont le contrat arrive à échéance le 31 décembre 2015. Dans le cadre du 10^{ème} programme de l'Agence de l'Eau 2013-2018, et afin de permettre la mise en place et la gestion d'une nouvelle convention à partir de 2016, il est proposé de renouveler cet emploi.

Monsieur le Rapporteur expose au Conseil communautaire qu'aux termes de l'article 3, alinéas 4 et 5 de la Loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, des emplois permanents peuvent être occupés par des agents non titulaires dans les mêmes cas et dans les mêmes conditions de durées que ceux applicables aux agents de l'Etat : ces cas et conditions sont énoncés à l'article 76 de la Loi N° 87-588 du 30 juillet 1987.

Ils sont au nombre de deux :

- lorsqu'il n'existe aucun corps ou emploi permettant d'assurer les fonctions correspondant au besoin à satisfaire,
- pour les emplois du niveau de la catégorie A, lorsque la nature des fonctions ou les besoins de service le justifient.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 02 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze et le lundi 02 novembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à PORTIRAGNES (salle polyvalente), sous la présidence de M. Gilles D'ETTORE, Président.

Présents :

AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, M. Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY, M. Alain LEBAUDE * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Claire LEVACHER * **CAUX** : Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * **SAINT PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL.

Mandants et Mandataires :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER * **AGDE** : M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **AUMES** : M. Jean-Marie AT donne pouvoir à M. Daniel RENAUD * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS donne pouvoir à M. Vincent GAUDY * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ donne pouvoir à Mme Catherine RASIGADE * **POMEROLS** : Mme Marie-Aimée POMAREDE donne pouvoir à M. Robert GAIRAUD * **VIAS** : Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Edgar SICARD

Rapporteur : Edgar SICARD, Vice-Président délégué aux ressources

Aussi, monsieur le Vice-Président propose à l'Assemblée délibérante d'autoriser son Président à renouveler le contrat du chargé de mission « *gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques* » dans le cadre d'un engagement contractuel défini par rapport au 7^{ème} échelon du grade d'Ingénieur pour une période allant du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son vice-président délégué aux ressources humaines
Vu la Loi N° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la Loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives
à la Fonction Publique Territoriale ;
Vu la Loi N° 87-588 du 30 juillet 1987 ;
Après en avoir délibéré ;

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'AUTORISER** monsieur le Président à renouveler le contrat du chargé de mission « *gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques* » pour une durée de 36 mois par référence au grade suivant : Technicien territorial ;
- **DIT QUE** la rémunération de cet agent non titulaire s'effectuera sur la base du 7^{ème} échelon du grade d'Ingénieur territorial ;
- **D'AUTORISER** en conséquence le Président à signer le contrat de recrutement ;
- **DIT QUE** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de cet agent non titulaire sont inscrits au Budget de l'exercice en cours.

Fait et délibéré à PORTIRAGNES les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE





LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 02 NOVEMBRE 2015

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 46

Date de convocation :
Mardi 27 Octobre 2015

Affichage effectué le :
1 0 NOV. 2015

OBJET :

Office du tourisme
communautaire Pézenas
Val d'Hérault :
délibération modificative
de la représentativité

N° 001752

Question N°28 à l'O.J.

Réf. : *Organe délibérant*
Rubrique dématérialisation : 5.3.1. EPCI

- *Considérant que le Conseil communautaire, par délibération en date du 11 mars 2003, a décidé de créer une Régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, dénommée Office du Tourisme Pézenas Val d'Hérault, pour la gestion d'un Office de Tourisme communautaire regroupant les 16 communes rétro-littorales ;*
- *Suite à la mise en place du Conseil communautaire en date du 14 avril 2014 et en application des statuts de chacun des organismes, sociétés et structures, les membres du Conseil communautaire élisent des représentants auprès de chacun d'eux ;*
- *Conformément à l'article L. 2121-21 du code Général des Collectivités Territoriales, il est rappelé que le Conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à la nomination de ses représentants.*

Monsieur le Vice-Président rappelle que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a mis en place, dans le cadre de la compétence « actions de développement économique d'intérêt communautaire », des actions d'outils d'accompagnement et de soutien à l'accueil, l'information et la promotion touristique ainsi qu'à l'animation du patrimoine dans une optique de rééquilibrage entre les communes de l'arrière-pays et celles du littoral de l'activité touristique du territoire.

Présents :

AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, M. Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY, M. Alain LEBAUDE * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Claire LEVACHER * **CAUX** : Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * **SAINT PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL.

Mandants et Mandataires :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER * **AGDE** : M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **AUMES** : M. Jean-Marie AT donne pouvoir à M. Daniel RENAUD * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS donne pouvoir à M. Vincent GAUDY * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ donne pouvoir à Mme Catherine RASIGADE * **POMEROLS** : Mme Marie-Aimée POMAREDE donne pouvoir à M. Robert GAIRAUD * **VIAS** : Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Edgar SICARD

Rapporteur : Jordan DARTIER, Vice-Président délégué au Tourisme

Monsieur le Rapporteur expose que par délibération du 24 avril 2014, la CAHM a désigné ses 23 représentants au sein de l'Office du tourisme communautaire Pézenas Val d'Hérault répartis sur trois collèges :

- 13 conseillers communautaires
- 5 conseillers municipaux issus des communes membres de la CAHM ne détenant pas de mandat de conseiller communautaire
- 5 représentants socio-professionnels ayant des qualifications en matière de tourisme (oenotourisme, hébergement, restauration, activités pleine nature et culture-patrimoine).

Suite aux démissions enregistrées au sein de l'Office du tourisme, l'Assemblée délibérante est invitée à remanier les 1^{er} et 2^{ème} collèges et de désigner de nouveaux membres.

Il convient donc d'apporter les modifications suivantes :

- Collège « Conseillers communautaires » en qualités de suppléants :
 - **M. Jordan DARTIER** en remplacement de M. Yann LLOPIS
 - **Mme Gwendoline CHAUDOIR**, en remplacement de Mme BAUDIERE Christine
- Collège « Conseillers municipaux » en qualité de titulaires :
 - **M. Yann LLOPIS**, en qualité de titulaire en remplacement de M. FAGES Roger
 - **Mme Sabrina SLIMANI** (Pézenas), en qualité de titulaire en remplacement de M. RICO Marc

L'Assemblée délibérante est invitée à statuer sur cette proposition de modification de la représentativité au sein des premier et deuxième collèges de l'Office du Tourisme communautaire Pézenas Val d'Hérault.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué au tourisme,
Vu les statuts de l'Office du Tourisme communautaire Pézenas Val d'Hérault,
Après en avoir délibéré,*

A L'UNANIMITE

- **DECIDE** de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à l'élection des nouveaux membres qui siègeront au sein de l'Office du Tourisme communautaire Pézenas Val d'Hérault ;

A L'UNANIMITE

- **DESIGNE** au scrutin public à main levée en tant que représentants au sein de l'Office du Tourisme communautaire Pézenas Val d'Hérault :
- Collège « Conseillers communautaires » en qualités de suppléants :
 - **Monsieur Jordan DARTIER**
 - **Madame Gwendoline CHAUDOIR**
 - Collège « Conseillers municipaux » en qualité de titulaires :
 - **Monsieur Yann LLOPIS**
 - **Madame Sabrina SLIMANI**
- **DIT** que cette délibération sera notifiée à l'Office du Tourisme communautaire Pézenas Val d'Hérault.

Fait et délibéré à PORTIRAGNES les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE





LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 46

Date de convocation :
Mardi 27 Octobre 2015

Affichage effectué le :
10 NOV. 2015

OBJET :

Commission Locale de l'Eau du
Schéma d'Aménagement et
Gestion des Eaux (SAGE)
ASTIEN : renouvellement des
représentants de la CAHM

N° 001753

Question N°29 à l'O.J.

Réf. : *Organe délibérant*
Rubrique dématérialisation : 5.3.1. Institutions et
vie politique. EPCL. Représentants des
collectivités

- Suite à la mise en place du Conseil communautaire en date du 14 avril 2014 et en application des statuts de chacun des organismes, société et structures, les membres du Conseil communautaire devront élire des représentants de la CAHM auprès de chacun d'eux,
- Conformément à l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rappelé que le Conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à la nomination de représentants.

Monsieur le Président rappelle qu'un arrêté inter-préfectoral du 17 juillet 2009 a constitué la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ASTIEN dont la composition actuelle de cette instance assure une représentation équilibrée des différents intérêts en présence du territoire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et a permis d'initier de nombreux chantiers (rédaction du projet de SAGE en cours, réalisation de l'étude de volume prélevable...).

Monsieur le Rapporteur expose qu'au terme du délai légal de 6 ans, le mandat des membres de la CLE va expirer, par conséquent il convient de procéder à son renouvellement. Compte-tenu de l'avancement des travaux, la reconduction de l'esprit de la composition de cette instance, celle-ci apparaît adaptée, tout en l'ajustant aux réalités des participations et des enjeux de la nappe.

SEANCE DU LUNDI 02 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze et le lundi 02 novembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **PORTIRAGNES (salle polyvalente)**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président.**

Présents :

AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, M. Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY, M. Alain LEBAUVE * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Claire LEVACHER * **CAUX** : Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * **SAINT PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL.

Mandants et Mandataires :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER * **AGDE** : M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **AUMES** : M. Jean-Marie ET donne pouvoir à M. Daniel RENAUD * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS donne pouvoir à M. Vincent GAUDY * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ donne pouvoir à Mme Catherine RASIGADE * **POMEROLS** : Mme Marie-Aimée POMAREDE donne pouvoir à M. Robert GAIRAUD * **VIAS** : Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Edgar SICARD

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président

Par courrier du 8 octobre 2015, en accord avec l'Agence de l'Eau et le Syndicat Mixte d'Etudes et de Travaux de l'Astien, les services de l'Etat ont saisi la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée en vue de désigner nominativement ses deux représentants titulaires au sein du collège des élus.

L'Assemblée délibérante est invitée à désigner ses représentants au sein de la CLE qui participeront à l'élaboration et au suivi du SAGE de la nappe Astienne.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

- **DECIDE** de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à l'élection des deux représentants de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée qui siègeront au sein du Collège des Elus de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'ASTIEN ;

A L'UNANIMITE

- **DESIGNE** au scrutin public à main levée en tant que représentants titulaires de la CAHM au sein de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la nappe Astienne :
 - Madame Gwendoline **CHAUDOIR**
 - Monsieur Jean **MARTINEZ**
- **DIT** que cette délibération sera notifiée à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, à l'Agence de l'Eau et au Syndicat Mixte d'Etudes et de Travaux de l'Astien.

Fait et délibéré à PORTIRAGNES les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE





LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 02 NOVEMBRE 2015

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 46

Date de convocation :
Mardi 27 Octobre 2015

Affichage effectué le :
10 NOV. 2015

OBJET :

Association départementale des
communes forestières du
Département de l'Hérault :
renouvellement de l'adhésion
de la CAHM et désignation
de son représentant

N° 001754

Question N°30 à l'O.J.

Réf. : *Organe délibérant*
Rubrique dématérialisation : 5.3.1. Institutions et
vie politique. EPCL. Représentants des
collectivités

- suite à la mise en place du Conseil communautaire en date du 14 avril 2014 et en application des statuts de chacun des organismes, sociétés et structures, les membres du Conseil communautaire élisent des représentants auprès de chacun d'eux ;
- conformément à l'article L. 2121-21 du code Général des Collectivités Territoriales, il est rappelé que le Conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à la nomination de ses représentants.

Madame la Vice-Présidente rappelle que depuis 2013, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a adhéré auprès de l'Association départementale des communes forestières du département de l'Hérault qui a pour mission d'initier (étude prospective, information, communication) et d'accompagner (conseil, suivi) les projets de chaufferies automatiques au bois auprès de divers maîtres d'ouvrages potentiels (collectivités, entreprises, agriculteurs, établissements de santé...) et de promouvoir une filière bois-construction locale.

Madame le Rapporteur expose que la Communauté d'agglomération souhaite renouveler son adhésion afin de développer l'utilisation du bois comme énergie dans les bâtiments publics ou privés identifiés comme les plus consommateurs d'énergie.

Présents :

AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, M. Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY, M. Alain LEBAUDE * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Claire LEVACHER * **CAUX** : Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * **SAINT PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL.

Mandants et Mandataires :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER * **AGDE** : M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **AUMES** : M. Jean-Marie AT donne pouvoir à M. Daniel RENAUD * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS donne pouvoir à M. Vincent GAUDY * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ donne pouvoir à Mme Catherine RASIGADE * **POMEROLS** : Mme Marie-Aimée POMAREDE donne pouvoir à M. Robert GAIRAUD * **VIAS** : Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Edgar SICARD

Rapporteur : Gwendoline CHAUDOIR, vice-présidente déléguée à l'environnement

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer d'une part, sur l'opportunité de renouveler l'adhésion auprès de l'association départementale dont le montant de l'appel à cotisation pour l'exercice 2015 s'élève à 2 898,50 € et d'autre part, de désigner le représentant de la CAHM au sein du Conseil d'Administration.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de sa Vice-Présidente déléguée à l'environnement,
Vu les statuts de l'Association départementale des communes forestières du département de l'Hérault
Après en avoir délibéré,*

A L'UNANIMITE

- **DECIDE** d'adhérer auprès de l'Association départementale des communes forestières du département de l'Hérault ;
- **DE PRELEVER** la dépense sur le Budget principal de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée dont le montant s'élève à 2 898,50 euros ;

A L'UNANIMITE

- **DECIDE** de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à l'élection du représentant de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée qui siègera sein du Conseil d'Administration de l'Association départementale des communes forestières du département de l'Hérault ;

A L'UNANIMITE

- **DESIGNE** au scrutin public à main levée en tant que représentant de la CAHM au sein du Conseil d'Administration de l'Association départementale des communes forestières du département de l'Hérault ;
 - **Monsieur Gérard BARRAU**
- **DIT** que cette délibération sera notifiée à l'Association départementale des communes forestières du département de l'Hérault.

Fait et délibéré à PORTIRAGNES les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE





LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 55
En exercice : 55
Ayant pris part à la délibération : 46
+ 7 procurations

Date de convocation :
Mardi 27 Octobre 2015

Affichage effectué le :
10 NOV. 2015

OBJET :

Projet de Schéma Départemental
de Coopération Intercommunale
de l'Hérault :
avis de la CAHM

N° 001725

Question N°1 à l'O.J.

Réf. : Direction Générale des Services
Rubrique dématérialisation : 5.7.11 (5.7.4.)
Intercommunalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 02 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze et le lundi 02 novembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **PORTIRAGNES (salle polyvalente)**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE, Président.**

Présents :

AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, M. Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY, M. Alain LEBAUDE * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Claire LEVACHER * **CAUX :** Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ, M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert CAIRAUD * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE * **SAINTE THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * **SAINTE PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL.

Mandants et Mandataires :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER * **AGDE :** M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **AUMES :** M. Jean-Marie AT donne pouvoir à M. Daniel RENAUD * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS donne pouvoir à M. Vincent GAUDY * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ donne pouvoir à Mme Catherine RASIGADE * **POMEROLS :** Mme Marie-Aimée POMAREDE donne pouvoir à M. Robert CAIRAUD * **VIAS :** Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Edgar SICARD

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Président rappelle que la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), publiée au Journal officiel du 8 août 2015, prévoit l'adoption d'un nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) et marque une nouvelle étape dans le développement de l'intercommunalité.

Il indique que le Préfet Pierre DE BOUSQUET, Préfet de la Région Languedoc-Roussillon, Préfet de l'Hérault a présenté le 5 octobre 2015 dans le cadre de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) le projet de SDCI pour le département de l'Hérault et a sollicité -par courrier du 14 octobre 2015- la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée afin que l'organe délibérant donne un avis sur les propositions de modification de la situation existante en sachant que le Conseil communautaire dispose d'un délai de deux mois pour se prononcer à compter de la notification.

Ensuite, le Préfet adressera le projet de schéma et l'ensemble des avis collectés aux membres de la CDCI qui sera consultée en mars 2016 et qui pourra modifier le projet de schéma à la majorité des deux tiers de ses membres.

Monsieur le Président expose que dans le département de l'Hérault, sur les 22 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre existants, 5 de moins de 5 000 habitants doivent fusionner.

Il s'agit de la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc, de la Communauté de Communes du Pays Saint Ponais, de la Communauté de communes Orb et Jaur, de la Communauté de Communes Orb et Taurou et de la Communauté de Communes du Pays de Thongue.

Le projet de schéma départemental de coopération intercommunale de l'Hérault propose une scission de la Communauté de Communes Pays de Thongue (10 462 habitants) par un rattachement des communes entre :

- la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée (communes de Montblanc, Valros, Puissalicon et Coulobres),
- la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée (commune de Tourbes)
- la Communauté de Communes des Avants Monts du Centre Hérault (communes d'Alignan du Vent et d'Abeilhan).

Il est fait état, pour justifier les différents rattachements des communes de la Communauté de Communes des Pays de Thongue de compétences partagées en matière de police intercommunale, de structure d'animation enfance et jeunesse, de fréquentation de piscine et du collège de Servian en s'appuyant sur le périmètre des anciens cantons.

Or, une nouvelle carte des cantons est en vigueur depuis les dernières élections départementales de mars 2015 qui a rattaché l'ensemble des communes des pays de Thongue au canton de Pézenas, ce qui n'est pas mentionné dans le rapport. Aussi, la plupart des élèves de ces communes fréquentent les collèges et les lycées de Pézenas mais le rapport ne fait état que du collège de Servian.

De plus, dans la continuité de cette nouvelle logique cantonale l'ensemble des communes des Pays de Thongue instruisent, depuis juin 2015, leur permis de construire par l'intermédiaire du service des Autorisations des Droits des Soils de la CAHM localisé sur la commune de Pézenas.

Encore plus édifiant, le rapport oublie de rappeler que l'ensemble des communes des Pays de Thongue sont membres du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de Pézenas-Agde, en charge de la gestion des déchets, entériné par le schéma départemental de traitement des déchets et dans le cadre duquel le SICTOM Pézenas-Agde vient juste d'investir sur une unité de tri et de traitement sur la commune de Montblanc.

La liste serait encore longue comme, par exemple, la fusion historique des caves coopératives de Montblanc, Nézigian l'Evêque et Saint-Thibéry, ces deux dernières communes sont membres de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Par ailleurs, quelles que soient les décisions finales de rattachement de ces communes, il y aura des incidences fiscales importantes pour les populations.

Enfin, au nom du respect de l'indépendance et de la libre administration des communes, principes auxquels les collectivités sont particulièrement attachées, il est demandé à ce que la Commission Départementale de Coopération Intercommunale respecte la volonté propre de chacune des 7 communes des pays de Thongue qui va s'exprimer à l'occasion des délibérations de chaque Conseil Municipal pour rejoindre la Communauté de Communes des Avants Monts du Centre Hérault, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée ou la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Monsieur le Président demande au Conseil communautaire d'affirmer son opposition au projet de schéma départemental de coopération intercommunale du département de l'Hérault tel que présenté par le Préfet de Région Languedoc-Roussillon, Préfet de l'Hérault et demande, instamment, que soit reconsidérée cette analyse et ses propositions concernant les communes des Pays de Thongue à la lumière des arguments sus-exposés.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

38 POUR : + 5 procurations (MM. Ph. HUPPE, J.-M. AT, J. MARTINEZ, Mmes M.-A. POMAREDE, P. GENIEIS-TORAL)

8 Abstentions : Mme C. SEIWERT (+ procuration M. M. MUR), Mme C. LEVACHER, M. V. GAUDY (+ procuration M. J.-C. SERS),
Mme N. MARTINEZ, M. P. MARHUENDA, A. JALABERT, A. RIVIERE, R. MONEDERO.

- **D'EMETTRE un avis défavorable** dans le cadre des procédures en cours au projet de schéma départemental de coopération intercommunale pour le département de l'Hérault tel que présenté par monsieur le Préfet de Région Languedoc-Roussillon, Préfet de l'Hérault en date du 5 octobre 2015 dans le cadre de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale ;
- **DE DEMANDER** la reconsidération de cette analyse et ses propositions concernant les communes des Pays de Thongue à la lumière des arguments exposés ci-dessus ;
- **DE CHARGER** son Président de notifier la présente délibération à monsieur le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon, Préfet de l'Hérault.

Fait et délibéré à PORTIRAGNES les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE